



# TFU

Promouvoir la  
conservation et  
la mise en valeur durable  
des forêts tropicales

ISSN 1022-5439

ACTUALITÉS DES FORÊTS TROPICALES

Vol. 31 Numéro 1 2022



## L'OIBT dans les cinq années à venir

La Terre fait face à divers défis, liés, entre autres, au changement climatique, à l'appauvrissement de la biodiversité et à la pauvreté, qui demandent des solutions de toute urgence. Or, utiliser les forêts tropicales en mode durable peut aider à rétablir l'équilibre écologique tout en permettant aux populations d'en tirer un revenu décent, notamment à travers le commerce international des bois tropicaux. L'OIBT s'est appuyée sur ce raisonnement et ce fondement pour élaborer son Plan d'action stratégique 2022-2026 que le Conseil international des bois tropicaux a adopté lors de sa dernière session en novembre-décembre 2021. Stephanie Caswell et Jorge Malleux, qui ont secondé le Secrétariat et les membres de l'OIBT pour formuler ce nouveau Plan d'action, le décrivent en *page 3* et suivantes de ce numéro.

Le Plan d'action a pour principal objet de promouvoir les deux objectifs primordiaux de l'Organisation énoncés dans l'article premier de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux. Il a été élaboré dans le contexte des

nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux que nous rencontrons aujourd'hui, y compris ceux que présente la pandémie de Covid-19, mais aussi le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité, la déforestation tropicale et la pauvreté en milieu rural. Nombre d'acteurs du secteur forestier tropical ont été en effet durement frappés par la pandémie et les mesures de confinement qui en ont découlé. À cet égard, l'une des stratégies transversales du Plan d'action consiste précisément à favoriser l'intégration du secteur forestier tropical dans les plans de redressement post Covid-19 et les mesures à prendre en la matière, dont les investissements qui s'imposent, y sont préconisées.

Globalement, le Plan d'action s'articule autour de quatre priorités stratégiques, quatre stratégies transversales et 38 cibles à concrétiser au cours des cinq années à venir. S. Caswell et J. Malleux ont conclu que «Mettre en œuvre le Plan d'action dans son intégralité renforcera l'Organisation et augmentera ses contributions

Dans ce numéro: Plan d'action stratégique · conservation du cempaka · restauration des paysages forestiers · et plus

<b>Le nouveau Plan d'action stratégique fixe les objectifs de l'OIBT à l'horizon 2026.....</b>	<b>3</b>
Aussi ambitieux que pragmatique, le Plan d'action est passé par un processus consultatif élargi. <i>S. Caswell et J. Malleux</i>	
<b>Les débuts de la conservation du cempaka.....</b>	<b>6</b>
Dans le Sulawesi du Nord, en Indonésie, un projet de l'OIBT a sensibilisé les populations locales aux avantages de cultiver cette essence précieuse et a lancé un processus de politique. <i>D. I. D. Arini</i>	
<b>Porter la bonne parole de la restauration des paysages forestiers en Amérique latine.....</b>	<b>10</b>
Trois webinaires pour sensibiliser la région aux Lignes directrices de l'OIBT sur la RPF. <i>C. Sabogal</i>	
<b>Susciter un élan en faveur de la restauration des paysages forestiers en Asie-Pacifique.....</b>	<b>13</b>
Un atelier en ligne de cinq jours a braqué l'attention de praticiens et décideurs sur les Lignes directrices de l'OIBT. <i>T. Ham</i>	
<b>Comparatif des récentes mesures contre la déforestation..</b>	<b>15</b>
Les mesures introduites par l'Union européenne, le Royaume-Uni et les États-Unis présentent des similarités et de nettes différences. <i>J. Weiss, K. Shin, E. Monard, S. Tilling et B. Maniatis</i>	
<b>Ce dont est capable une centaine de femmes.....</b>	<b>19</b>
Une activité de l'OIBT a aidé deux groupes de femmes à créer de nouvelles ressources forestières au Togo. <i>C. Ndjebet</i>	
<b>Rapport de bourse.....</b>	<b>20</b>
Tôt ou tard, les rêves deviennent réalité! <i>B. A. Ruiz</i>	
<b>Tendances du marché.....</b>	<b>22</b>
Pendant que les transporteurs maritimes font du profit, nombre de petites et moyennes entreprises s'effondrent en raison de la pénurie de conteneurs. <i>M. Adams</i>	
<b>Quoi de neuf sous les tropiques?.....</b>	<b>26</b>
<b>Parutions récentes.....</b>	<b>27</b>
<b>Réunions.....</b>	<b>28</b>



**Rédacteur en chef** Ramón Carrillo  
**Assistant de rédaction** Kenneth Sato  
**Assistante administrative** Kanako Ishii  
**Traduction** Claudine Fleury  
**Maquette** DesignOne (Australie)  
**Impression et distribution** Hakon Holm Grafisk ApS (Danemark)

Actualités des Forêts Tropicales (TFU) est une revue trimestrielle publiée en anglais, français et espagnol par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Son contenu ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que TFU et l'/les auteur(s) soient mentionnés. Prière de communiquer un exemplaire de la publication concernée à la Rédaction.

Imprimé sur METAPAPER SILK RECYCLING certifié par le PEFC (sources mixtes) et au moyen d'encre végétale à base de soja. Tous les papiers METAPAPER sont fabriqués au moyen de 74,66% d'énergies renouvelables en moyenne.

TFU est distribué gratuitement à plus de 14 000 particuliers et organisations dans plus de 160 pays. Pour le recevoir, il suffit de communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Veuillez nous informer de tout changement d'adresse éventuel. TFU est également téléchargeable en ligne sur le site [www.itto.int](http://www.itto.int), ainsi que dans l'App Store d'Apple et sur Google Play.

Organisation internationale des bois tropicaux  
 International Organizations Center – 5<sup>e</sup> étage  
 Pacifico-Yokohama, 1-1-1, Minato-Mirai, Nishi-ku  
 Yokohama 220-0012, Japon  
 Téléphone: +(81)-(0)45-223 1110  
 Télécopie: +(81)-(0)45-223 1111  
[tfu@itto.int](mailto:tfu@itto.int)  
[www.itto.int](http://www.itto.int)

**Photo de couverture:** Des riveraines plantent des graines dans une pépinière d'acajou sur la péninsule du Yucatan, au Mexique. *Photo: INIFAP*

**Ci-dessus:** Le quartier de Minato-Mirai à Yokohama, au Japon. *Photo: R. Carrillo*

au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et autres aspirations d'envergure mondiale».

Dans son article en *page 6*, Diah Arini décrit un projet de l'OIBT exécuté dans le Sulawesi du Nord, en Indonésie, conçu pour encourager les petits agriculteurs à cultiver du cempaka, une essence indigène précieuse. Il s'agissait au final de proposer une solution pérenne sur le terrain en assurant une offre durable en cempaka pour alimenter la construction et la filière du meuble au niveau local et régional. À l'achèvement du projet, indique M<sup>me</sup> Arini, les populations locales étaient davantage sensibilisées aux potentiels avantages des plantations de cempaka et à la conservation de ses ressources existantes. Il faudra toutefois un effort concerté pour étendre les plantations de cempaka, y compris par des incitations.

Deux articles sont consacrés à des ateliers que l'OIBT et ses partenaires ont organisé en ligne pour communiquer sur la restauration des paysages forestiers, ce en s'inspirant des *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* publiées par l'Organisation. Cesar Sabogal (*page 10*) évoque les trois ateliers menés en Amérique latine – deux manifestations au niveau infrarégional (coorganisées par le Centre de recherche et d'enseignement sur l'agriculture tropicale) et une version axée sur le Pérou (coorganisée par le Service national des forêts et de la faune). Taesik Ham (*page 13*) dresse la synthèse d'un atelier de cinq jours destiné à la région Asie-Pacifique, coorganisé par l'Organisation asiatique de coopération forestière. Ces deux articles mettent en avant la nécessité grandissante de restaurer les paysages en milieu tropical et l'importance de bénéficier d'un soutien international permanent pour diffuser ces Lignes directrices et aider à leur mise en œuvre sur le terrain, ce qui coïncide avec la priorité 3 du Plan d'action stratégique.

En *page 15*, nous présentons un article de Jeffrey Weiss et ses collègues, qui a d'abord été publié par le cabinet juridique *Steptoe*. Cet examen objectif explore les mesures qu'ont instaurées l'Union européenne, le Royaume-Uni et les États-Unis en vue de réduire la déforestation dans certaines chaînes d'approvisionnement de matières premières. Nous le reproduisons ici pour aider le lecteur à comprendre leurs portée et objet énoncé, et comment elles pourraient toucher les producteurs de bois. L'article conclut entre autres que les mesures: «risquent d'augmenter sensiblement les coûts des producteurs et/ou acheteurs qui achètent les matières premières et produits dérivés concernés. Les auteurs suggèrent que d'autres juridictions pourraient aussi adopter ces mesures de lutte contre la déforestation à l'avenir.

Également dans ce numéro, Bayron Ruiz (*page 19*), un ingénieur agroforestier colombien, relate son expérience de lauréat d'une bourse de l'OIBT. M. Ruiz a mis à profit sa bourse pour mener des travaux de terrain dans le cadre de son doctorat sur les contributions des plantations de teck et de melina à l'atténuation du changement climatique au Mexique. Il en a conclu que les plantations multispécifiques y contribuaient davantage que les monocultures.

Mike Adams (*page 12*) examine dans quelle mesure le commerce des bois tropicaux s'est rétabli de la pandémie de Covid-19. L'un des problèmes majeurs pour le commerce international – en premier lieu pour les petites et moyennes entreprises – tient à la pénurie de conteneurs maritimes et à leur prix exorbitant. L'explosion des coûts du fret est une autre difficulté.

S'il est possible que ces difficultés du commerce se résolvent d'elles-mêmes d'ici un à deux ans, il ne fait toutefois aucun doute que les défis de taille auxquels est confronté le secteur des bois tropicaux perdureront. Le Plan d'action quinquennal de l'OIBT fait partie de la réponse exigée, mais il va sans dire que toute la planète devra consentir des efforts pour éviter la crise multiforme à laquelle nous faisons face.

# Le nouveau Plan d'action stratégique fixe les objectifs de l'OIBT à l'horizon 2026

**Aussi ambitieux que pragmatique, le Plan d'action est passé par un processus consultatif élargi**

par **Stephanie Caswell<sup>1</sup>**  
et **Jorge Malleux<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> Consultante (caswellsj@aol.com)

<sup>2</sup> Consultant



**Nouvelle vision:** Xochitl Tapia Sánchez (au fond à g.) est diplômé du CATIE, où il a suivi le Programme international intensif sur la gestion diversifiée des forêts tropicales naturelles, grâce à une bourse de l'OIBT. *Photo: M. Manzanero*

Lors de sa 57<sup>e</sup> session en décembre 2021, le Conseil international des bois tropicaux a adopté un nouveau plan d'action stratégique afin de guider l'Organisation au cours des cinq prochaines années. Nous en décrivons ici les principaux éléments.

Ce nouveau Plan d'action stratégique, qui arrive à un moment sans précédent, tant pour l'OIBT que pour la communauté forestière internationale, a été conçu pour apporter des orientations claires sur fond d'incertitude économique. Son horizon à cinq ans coïncide avec la décision du Conseil de proroger l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT) jusqu'en décembre 2026.

## Un document à vocation multiple: orientation en interne et communication en externe

Le Plan d'action a pour objet principal de promouvoir les deux objectifs primordiaux de l'Organisation énoncés dans l'article premier de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (encadré 1). Il a été élaboré dans le contexte actuel du vaste programme mondial en matière de forêt avec en toile de fond les multiples défis économiques, sociaux et environnementaux que présente la pandémie de Covid-19.

### Encadré 1: Objectifs primordiaux de l'OIBT

- Promouvoir l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation dans le respect de la légalité
- Promouvoir la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois

Aussi ambitieux que pragmatique, le nouveau Plan d'action est le document primordial de l'Organisation à but d'orientation interne. Il prend en compte les travaux significatifs accomplis

ces dernières années pour mettre en place à l'OIBT une nouvelle architecture financière (sans préjuger pour autant de l'issue de sa phase pilote qui est en cours). Le Plan d'action sert aussi d'outil de communication ciblant des publics externes et contribue aux ambitions affichées dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD), des Objectifs mondiaux relatifs aux forêts (OMF), de l'Accord de Paris sur le changement climatique et du projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020<sup>1</sup>.

## Un processus d'élaboration ouvert et participatif

Le processus suivi pour élaborer le nouveau Plan d'action stratégique a débuté en novembre 2020 par une décision du Conseil à sa 56<sup>e</sup> session. Cela a enclenché un processus, facilité par le Secrétariat avec l'assistance de deux consultants (les auteurs de cet article), qui a été du début à la fin ouvert et participatif. Y ont en effet été impliqués à ses étapes cruciales les membres de l'OIBT, le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et le Groupe consultatif de la société civile (GCSC). Il a été jalonné par cinq grandes étapes:

- 1) **Avril 2021:** Diffusion d'un sondage en dix questions dans les trois langues de travail de l'Organisation (anglais, espagnol et français) à l'ensemble des membres de l'OIBT et aux points focaux du TAG et du GCSC afin de recueillir les premiers avis sur l'efficacité du Plan d'action stratégique 2013-2018 et la marche à suivre pour le nouveau Plan d'action<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique devrait adopter le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 lorsque reprendra la 15<sup>e</sup> session reprogrammée au troisième trimestre de 2022 à Kunming, en Chine.

<sup>2</sup> Vingt-quatre réponses ont été reçues au total, 13 de producteurs, dix de consommateurs et celle du point focal du TAG.

Tableau 1: Priorités stratégiques et stratégies transversales de l'OIBT pour 2022-2026

Priorité stratégique	Pertinence avec les:		
	Articles de l'AIBT de 2006	Objectifs mondiaux relatifs aux forêts	Objectifs de développement durable
<b>1. Gouvernance et investissement</b> —Favoriser la bonne gouvernance et les cadres des politiques en vue de renforcer le financement de la gestion durable des forêts tropicales, des chaînes d'approvisionnement légales et durables de produits forestiers et du commerce connexe ainsi que les investissements y afférents	1.a, 1.c, 1.i, 1.k, 1.n	1, 3, 4, 5	15, 16, 17
<b>2. Économies et commerce des bois tropicaux</b> — Augmenter la contribution du secteur forestier tropical aux économies nationales et locales et aux moyens d'existence résilients, y compris par la transformation accrue et le commerce des bois tropicaux et autres produits et services forestiers	1.a, 1.c, 1.i, 1.k	2	8, 15
<b>3. Résilience, restauration et conservation</b> — Freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical, renforcer la restauration des paysages forestiers et la résilience des écosystèmes forestiers au changement climatique, et conserver la biodiversité des forêts et leurs services écosystémiques	1.a, 1.c, 1.i, 1.j, 1.k, 1.m, 1.q	1, 2, 3, 5, 6	13, 15
<b>4. Statistiques et information</b> —Améliorer la qualité, la disponibilité et l'actualité des informations sur les marchés des produits forestiers tropicaux, les chaînes d'approvisionnement et le commerce international, y compris sur les défis et opportunités liées à l'accès au marché, à son expansion et à sa diversification	1.a, 1.b, 1.c, 1.e, 1.h, 1.k, 1.l, 1.o, 27, 28	4, 6	15
<b>Stratégie transversale</b>			
1. Aider à renforcer les capacités des pays membres dans l'optique de l'exécution du Plan d'action stratégique 2022-2026	1.a, 1.c, 1.d, 1.g, 1.q, 1.r		4, 15
2. Renforcer l'efficacité opérationnelle de l'OIBT	Tous les articles	6	15
3. Favoriser l'intégration du secteur forestier tropical dans les plans, mesures et investissements liés au redressement post Covid-19	1.a, 1.c, 1.s	5	
4. Favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes	1.a, 1.c		5, 15

- 2) **Juillet 2021:** Diffusion d'un document contextuel complet en anglais, espagnol et français à l'ensemble des membres de l'OIBT et aux points focaux du TAG et du GCSC. Il évaluait la mise en œuvre du Plan d'action stratégique 2013-2018 (prorogé jusqu'à la fin de 2021), donnait un aperçu des tendances mondiales et des conséquences de la pandémie de Covid-19 sur le secteur forestier tropical, analysait les réponses au sondage susmentionné et, sur cette base, proposait un cadre pour le nouveau Plan d'action.
- 3) **Juillet 2021:** L'ensemble des membres de l'OIBT et les points focaux du TAG et du GCSC sont invités à contribuer leurs observations sur le cadre proposé pour le nouveau Plan d'action stratégique figurant dans le document d'information<sup>3</sup>.
- 4) **Septembre-octobre 2021:** Le Groupe de travail (composé de trois représentants chacun des producteurs et des consommateurs<sup>4</sup> ainsi que des points focaux du TAG et du GCSC) se réunissent pour examiner le projet préliminaire du Plan d'action préparé par les consultants en étroite concertation avec le Secrétariat et sur la base des réponses aux principales étapes 1 et 3.
- 5) **Octobre 2021:** Diffusion (en anglais, espagnol et français) du rapport du groupe de travail et du Plan d'action stratégique proposé à l'ensemble des membres et aux points focaux du TAG et du GCSC en prévision de la 57<sup>e</sup> session du Conseil.

3 Des réponses ont été reçues de la part de l'Équateur, du Honduras, du Japon, du Mexique, des Philippines et du GCSC.

4 Les pays producteurs représentés étaient le Bénin, la Malaisie et le Pérou, et les pays consommateurs le Japon, l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique.

## Aspects essentiels du nouveau Plan d'action

Le Plan d'action stratégique 2022-2026 est articulé en cinq parties: 1) présentation de l'OIBT; 2) tendances et défis dans le secteur forestier tropical; 3) priorités stratégiques, stratégies transversales et cibles pour la période 2022-2026; 4) cadre de mise en œuvre; et 5) suivi et examen.

La 1<sup>ère</sup> partie met en relief l'importance des forêts tropicales pour le bien-être humain et présente l'OIBT, dont son objet, sa structure de gouvernance, ses partenariats et ses avantages comparatifs s'agissant de remplir les engagements mondiaux relatifs aux forêts.

Dans la 2<sup>e</sup> partie sont décrites les menaces que font peser actuellement sur les forêts tropicales les utilisations concurrentielles des terres, les pratiques non durables et le changement climatique, les conséquences récentes et projetées de la pandémie de Covid-19 de même que l'importance d'investir dans les forêts tropicales et les entreprises forestières pour le redressement post-pandémie.

La 3<sup>e</sup> partie constitue le cœur du nouveau Plan d'action. Y sont énoncées quatre priorités stratégiques et quatre stratégies transversales en phase avec l'AIBT de 2006, les ODD et les OMF (tableau 1), ainsi que les 38 cibles associées aux priorités et stratégies transversales devant être concrétisées au cours des cinq années à venir.



**Jeter des passerelles avec la GDF:** Ce pont suspendu enjambe une vallée du Parc national de Gunung Gede Pangrango, en Indonésie, site d'un projet de l'OIBT. Les travaux de l'OIBT établissent des passerelles entre les nombreux aspects de la gestion durable des forêts, dont la conservation de la biodiversité et les moyens d'existence durables. *Photo: Randi/Autorité du Parc national de Gunung Gede Pangrango*

Les quatre priorités stratégiques actualisent celles figurant dans le précédent plan d'action stratégique en vue de répondre explicitement au changement climatique et d'incorporer les quatre Axes programmatiques qui sont au centre des travaux que l'OIBT mène actuellement à titre pilote sur un cycle des projets rationalisés<sup>5</sup>. Les quatre stratégies transversales mettent en relief des problématiques cruciales relevant de l'ensemble des quatre priorités stratégiques. Les 38 cibles mettent en pratique les priorités stratégiques et les stratégies transversales.

La 4<sup>e</sup> partie traite de la manière dont sera mis en œuvre le nouveau Plan d'action à travers de nouvelles activités de politique financées dans le cadre des Programmes de travail biennaux de l'OIBT et de projets financés par le cycle des projets de l'OIBT, ainsi que par des actions émanant des membres, partenaires et acteurs aux échelons national, régional et mondial.

La 5<sup>e</sup> partie décrit les processus d'examen de la mise en œuvre du Plan d'action. La Directrice exécutive rendra compte chaque année de son avancement devant le Conseil, notamment concernant son financement, ses réalisations et ses défis. Le Conseil examinera et évaluera l'efficacité du Plan d'action en 2026 et pourra procéder à un examen à mi-parcours en 2024.

## Nouvel énoncé de mission de l'OIBT

Le nouveau Plan d'action comporte un nouvel énoncé de mission pour l'Organisation (encadré 2) qui repose sur les objectifs primordiaux stipulés dans l'article premier de l'AIBT de 2006. Il remplace le précédent, qui datait de 1998.

### Encadré 2: Énoncé de mission de l'OIBT

Faciliter les discussions, la concertation, la coopération internationale et l'élaboration de politiques se rapportant à l'expansion et à la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et exploités dans le respect de la légalité, ainsi qu'à la gestion durable des forêts tropicales

## Étapes ultérieures

La décision 5/(LVII)<sup>6</sup> du Conseil indique comment il convient de faire avancer le nouveau Plan d'action à court terme. Elle prie la Directrice exécutive de:

- 1) publier et diffuser largement le nouveau Plan d'action stratégique;
- 2) déterminer les ressources nécessaires pour atteindre les 38 cibles figurant dans le Plan d'action; et
- 3) développer un objectif quinquennal indicatif de mobilisation de ressources ainsi que la stratégie connexe de mobilisation de ressources en vue de les présenter au Conseil à sa 58<sup>e</sup> session en novembre 2022.

Le nouveau Plan d'action stratégique est publié en anglais, espagnol et français, dont les éditions sont disponibles sur le site web de l'OIBT (tâche 1). Le Secrétariat a également amorcé des travaux sur les tâches 2 et 3, qui sont mutuellement liées, dans la mesure où le fait de déterminer les ressources nécessaires pour atteindre les 38 cibles du Plan d'action éclairera la décision du Conseil se rapportant à l'objectif quinquennal de mobilisation de ressources.

Le Plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026 fixe le cap à suivre par l'OIBT au cours des cinq prochaines années d'une manière compréhensible par ses utilisateurs, tous niveaux confondus, au sein de la famille de l'OIBT et au-delà. La pleine et entière mise en œuvre de ce Plan d'action renforcera l'Organisation et augmentera ses contributions au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et autres aspirations d'échelle planétaire.

Le Plan d'action stratégique 2022-2026 est disponible sur:  
[www.itto.int/fr/council\\_committees/action\\_plans](http://www.itto.int/fr/council_committees/action_plans)

<sup>5</sup> Les Axes programmatiques sont «Chaînes d'approvisionnement légales et durables pour les produits forestiers tropicaux»; «Conservation de la biodiversité et des services écosystémiques des forêts tropicales»; «Restauration des paysages forestiers tropicaux» et «Questions émergentes et innovation».

<sup>6</sup> Les décisions du Conseil international des bois tropicaux sont disponibles sur:  
[www.itto.int/fr/council\\_committees/decisions](http://www.itto.int/fr/council_committees/decisions)

# Les débuts de la conservation du cempaka

**Dans le Sulawesi du Nord, en Indonésie, un projet de l'OIBT a sensibilisé les populations locales aux avantages de cultiver cette essence précieuse et a lancé un processus de politique**

par Diah I. D. Arini

Institut de recherche-développement sur la foresterie et l'environnement de Manado, Indonésie  
(irawati.diah@gmail.com)



**Le peuple avec les arbres:** Ces agriculteurs du Sulawesi du Nord, en Indonésie, ont suivi une formation aux techniques de plantation du cempaka dans le cadre des efforts d'un projet de l'OIBT visant à revitaliser l'arboriculture du cempaka dans cette province. Photo: D. I. D. Arini/MEFRDI

Le cempaka wasian («cempaka», *Elmerilla* spp.), de la famille des Magnoliacées, est l'un des arbres locaux les plus connus de la province indonésienne du Sulawesi du Nord (Ratnaningrum et Wibisono, 2002). Depuis le dix-huitième siècle, il est d'emploi courant sur la péninsule de Minahasa pour construire les maisons traditionnelles en bois et fabriquer le *kolintang*, un instrument de musique traditionnel, et des meubles. Son bois, qui se distingue par sa senteur et son esthétique, est ainsi étroitement lié à l'histoire et à la culture de l'ethnie Minahasa.

Par le passé, les peuplements de cempaka étaient partout sur les terres des Minahasas. Les riverains le plantaient en peuplements multispécifiques en association avec d'autres essences et des cultures de type noix de coco, clou de girofle ou noix de muscade (Waisaley *et al.*, 2018) sur des exploitations familiales appelées *pasini*. On trouve aujourd'hui des peuplements multispécifiques de cempaka dans la province du Sulawesi du Nord dans les régences du Nord-Minahasa (Monts-Klabat); Tomohon (Mont-Mawahu, Mont-Masarang, Pinaras et Taratara Minahasa (Kawangkoan, Langowan et Tondano Timur); et du Sud-Minahasa (Tareran) (Effendy, 2016).

La forte demande en cempaka, notamment pour construire des habitations, a dépassé l'offre durable, au point que cette essence s'est raréfiée pour être peu à peu remplacée par d'autres essences telles que nantu, kenari ou binuang dans la construction. En outre, nombre d'agriculteurs récoltent des cempakas de 16 à 20 ans d'âge alors que l'âge exploitable souhaitable est au minimum de 30 ans, de sorte que le bois des jeunes arbres est d'une qualité nettement inférieure.

L'offre réduite en cempaka est aggravée par le manque d'intérêt à l'égard de la replantation chez les petits agriculteurs. Or, selon Kinho et Mahfudz (2011), il serait possible d'obtenir des plantations monospécifiques et multispécifiques de cempaka des volumes sur pied de quelque 550 m<sup>3</sup> à l'hectare sur une période de 16 années, un rendement qui serait vraisemblablement viable au plan économique.

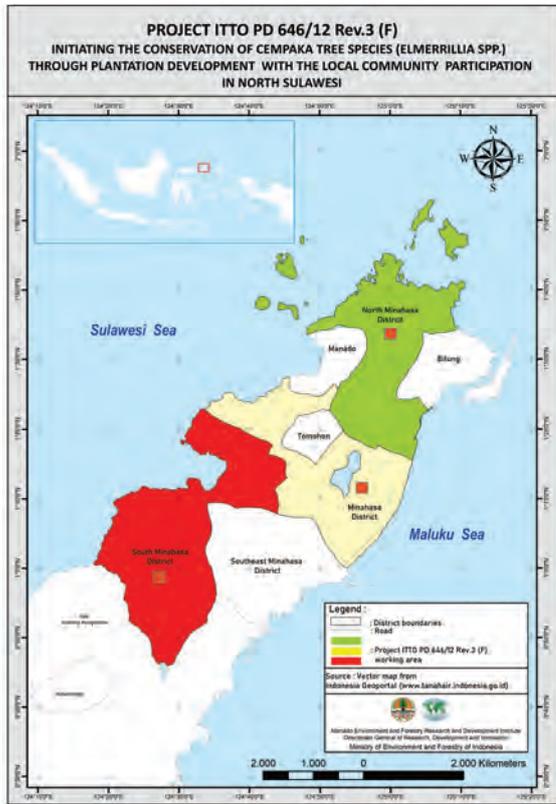


**Bardée de cempaka:** Une maison traditionnelle Minahasa principalement fabriquée en bois de cempaka. Photo: Muh. Farid/MEFRDI

Sur ce, un projet de l'OIBT<sup>1</sup>, démarré en 2016 pour s'achever en 2021, a soutenu les efforts destinés à accroître l'offre durable en cempaka de plantation dans les régences de Minahasa, Nord-Minahasa et Sud-Minahasa (figure 1). Mis en œuvre par l'Institut de recherche-développement sur la foresterie et l'environnement de Manado (MEFRDI), il a documenté les techniques sylvicoles utilisées pour cette essence; accru les connaissances de la collectivité en matière de culture du cempaka; aménagé 18 hectares de placettes de démonstration de cempaka dans les trois régences; sondé les communautés et pouvoirs publics pour évaluer leur désir de soutenir le programme de conservation du cempaka; dispensé des formations et organisé un forum des acteurs du cempaka à l'échelon de la province; et aidé à élaborer le Plan stratégique intégré de gestion de la ressource en cempaka (ISMP-CRCD).

<sup>1</sup> Projet de l'OIBT PD 646/12 Rev.3 (F): «Amorcer la conservation des espèces de cempaka (*Elmerilla* spp.) par la création de plantations avec la participation des communautés locales du Sulawesi du Nord».

**Figure 1: Carte des sites du projet dans les trois régences de la province du Sulawesi du Nord, en Indonésie**



**Figure 2: Stratégies de mise en œuvre du projet**



- Dix-huit hectares (sur les 30 ciblés) de plantations ont été créés dans les trois régences pour montrer diverses configurations agroforestières fondées sur le cempaka. Elles forment des carrés de 3 m x 3 m, sachant que l'essence nécessite de l'ombre la première année (Halawane, 2020).
- Trois petites pépinières (une par régence) ont été construites à proximité des sites de démonstration avec l'aide des riverains et sont aujourd'hui en activité.
- Un forum des acteurs du cempaka a été créé en 2020 en application d'un décret publié par le Responsable en chef de l'Agence forestière de la province du Sulawesi du Nord (NSPFA); il est ouvert aux agriculteurs, aux pouvoirs publics centraux et régionaux, distributeurs, universitaires, entrepreneurs et organisations non gouvernementales. Le forum a convenu d'un plan d'action initial pour la période 2020-2023, qu'il suit.

## Stratégies de mise en œuvre du projet

Le peu d'intérêt manifesté par les populations locales à planter du cempaka s'explique par plusieurs facteurs tels que l'inadéquation des connaissances sur l'essence et sa culture; la croyance populaire selon laquelle les retombées financières de l'arboriculture ne se concrétisent que très tardivement comparé à celles de cultures agricoles de type clou de girofle ou noix de muscade; les politiques publiques qui ne soutiennent pas le développement des plantations de cempaka; et le manque de semences de qualité, de capitaux de départ et de formation.

L'objectif de développement du projet était de contribuer à la conservation du cempaka dans le Sulawesi du Nord en travaillant avec les communautés villageoises pour conserver l'essence et créer des plantations. Le projet avait trois produits principaux: 1) une meilleure capacité des communautés locales à créer des plantations de cempaka; 2) la participation accrue des communautés locales à créer des plantations de cempaka; et 3) l'examen et le renforcement de la politique publique en matière de conservation et d'utilisation du cempaka. Le projet comportait 17 activités articulées autour de cinq stratégies (figure 2).

## Réalisations des objectifs spécifiques

Au nombre des réalisations du projet figurent les suivantes:

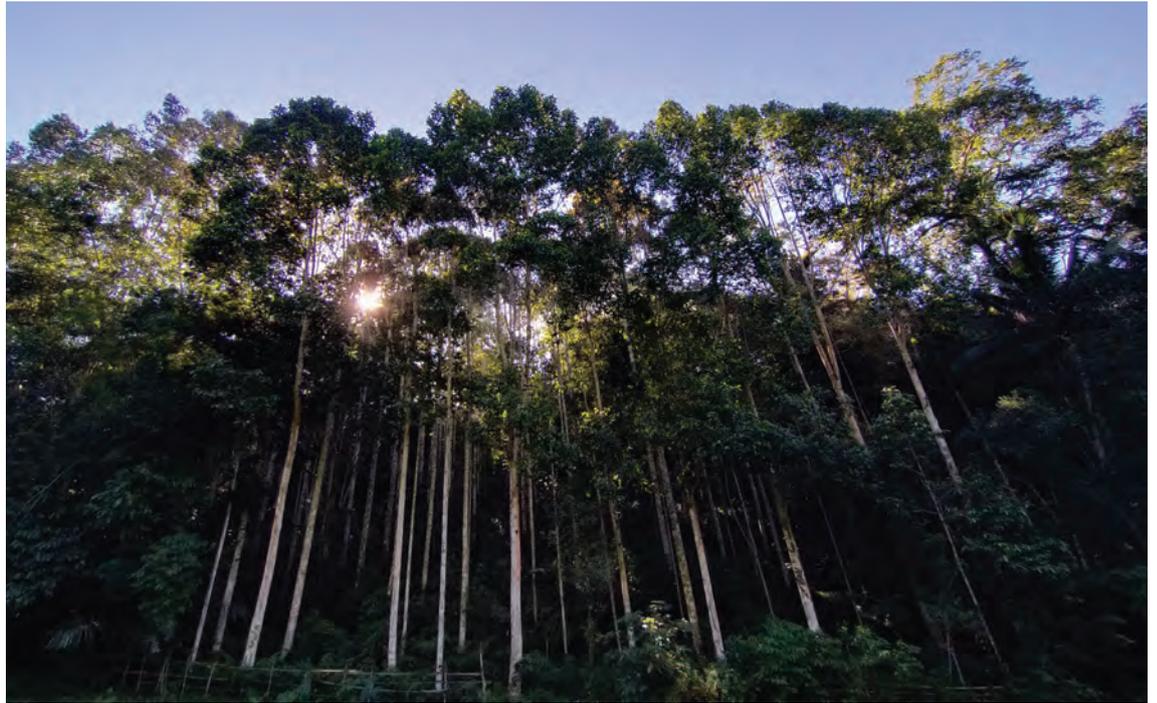
- Des semences de qualité (330 000 par an) sont aujourd'hui produites en appui à la création d'au moins 100 hectares de plantations de cempaka par an. Dans le cadre du projet, six sites (quatre dans le Sulawesi du Nord et deux dans le Sulawesi du Sud) ont été recensés pour leurs ressources en semence de cempaka de qualité. Sur la base de communications personnelles avec des experts, ces six peuplements sont en mesure de produire jusqu'à un million de graines par an.

## Améliorer la capacité des communautés villageoises

La capacité des communautés villageoises en matière de conservation du cempaka est l'un des principaux facteurs de réussite. On avait par exemple constaté un manque d'informations sur les sources de semences de qualité et une absence de savoir arboricole chez les populations locales. Le projet a recensé des cempakas-mères dans deux provinces, qui sont capables de produire des semences viables et il a préconisé des méthodes pour les récolter, les entreposer et les faire germer. Elles ont été publiées dans un ouvrage mis à la disposition des agriculteurs, distributeurs et autres membres de la communauté, qui les ont assimilées.

## Accroître la participation des communautés locales

Pour davantage faire participer les communautés villageoises à la création de plantations de cempaka, on est passé par un dialogue, une formation et l'élaboration de lignes directrices. Un dialogue a ainsi été mené dans 21 villages des trois régences pour informer les riverains des retombées économiques et écologiques de la plantation de cempakas. Au cours de ces discussions, on a également abordé la question des incitations nécessaires pour encourager les populations à créer des plantations de cempaka, comme la gratuité des semences, un appui financier, des formations aux techniques arboricoles du



**Une ressource précieuse:** Un peuplement de cempakas dans la régence de Minahasa, dans le Sulawesi du Nord, en Indonésie.  
Photo: R. Suryaningsih/MEFRDI

cempaka et les stratégies commerciales, ainsi qu'un accompagnement à la commercialisation du bois de cempaka par une politique (Golioth *et al.*, 2020). Le projet a ainsi dispensé des formations aux techniques de germination des semences et à la création de plantations, à raison de 45 participants par séance de formation. Les agents de vulgarisation des unités forestières d'aménagement de l'Agence forestière de la province du Sulawesi du Nord distribuent un manuel (produit par le projet) sur le repiquage des plants et la construction de petites pépinières.

## Renforcer la politique publique

L'absence de données a entravé l'élaboration de politiques efficaces sur la conservation de la ressource en cempaka, tant au niveau des pouvoirs publics centraux que régionaux. Le projet y a remédié en exploitant des images satellites et des modélisations statistiques pour estimer le potentiel de la ressource en cempaka dans le Sulawesi du Nord, qui ont indiqué qu'elle y était d'environ 1,2 million de m<sup>3</sup>, la plus grande part se situant dans le Sud-Minahasa (Abdulah *et al.*, 2020).

Il est ressorti d'une analyse économique menée dans le cadre du projet que l'emploi du cempaka dans la construction des maisons en bois traditionnelles des Minahasas reculait en raison de sa moindre qualité. Nombre d'artisans charpentiers utilisent aujourd'hui un mélange d'essences, dont 20 à 30 pour cent de cempaka seulement (Subarudi *et al.*, 2020). La construction de maisons traditionnelles en bois demeure néanmoins une activité lucrative pour les constructeurs.

Outre son emploi dans la construction des habitations traditionnelles, le bois de cempaka se prête également à la fabrication de portes, cadres de fenêtres, chaises et placards, qui peuvent durer plus de 20 ans si du cempaka de rotation de 30 ans (ou plus) est utilisé. Abdulah *et al.* (2020) a projeté la consommation de cempaka à 0,17 m<sup>3</sup> par habitant et par an dans le Sulawesi du Nord, indiquant que, faute de plantations de cempaka, la demande excéderait l'offre.

Ces études témoignent du fait que des politiques publiques favorables en matière d'affectation des terres et de fourniture de semences, et autres incitations, sont nécessaires pour assurer une offre durable en cempaka dans le Sulawesi du Nord. Les réglementations qui régissent les marchés du cempaka sont considérées comme une contrainte à la création de plantations, dans la mesure où leur bois n'est pas classé bois de culture, ce qui se traduit par des entraves additionnelles pour attester de leur origine légale. Le projet a donc encouragé les acteurs à réfléchir à des solutions à ce problème, dont l'une consisterait à développer des pôles de sites de conservation du cempaka et à instaurer une réglementation spécifique régissant l'agrément du bois de cempaka qui en est issu pour attester de leur légalité et encourager l'implication des communautés dans la promotion du cempaka. Il faut toutefois des travaux et données supplémentaires pour appliquer efficacement ce concept.

L'ISMP-CRCD a été au centre d'un atelier provincial qui s'est tenu en août 2020 en présence de 115 participants (pour la plupart en ligne) d'horizons divers, à savoir des communautés locales et des arboriculteurs de cempaka de trois districts, des représentants des pouvoirs publics centraux et régionaux et d'organisations non gouvernementales et des spécialistes universitaires. L'ISMP-CRCD devrait être utilisé principalement par des services publics régionaux du Sulawesi du Nord, en particulier l'Agence de planification du développement et l'Agence forestière de la province du Sulawesi du Nord.

## Défis et perspectives

Le projet a réalisé ses trois principaux produits dans le cadre de 17 activités, mais il faudra attendre les années à venir avant de mieux observer ses acquis de long terme. Les populations locales sont beaucoup mieux sensibilisées aux retombées potentielles des plantations de cempaka et à la conservation de ses ressources existantes. Toutefois, l'expansion de la ressource issue de plantations nécessitera des efforts permanents impliquant organismes de vulgarisation, chercheurs et autres institutions,



**Naissance d'une agriforêt:** Une parcelle de démonstration de cempaka, un an après avoir été plantée. Les gaules de cempaka ont été plantées à intervalles de 3 m x 3 m dans un champ de maïs, de cocotiers et de bananiers. Photo: Hendra S. Mokodompit/MEFRDI

recherche scientifique, nouvelles technologies, incitations et politiques publiques propices. Tant les pouvoirs publics centraux que régionaux devront intégrer l'ISMP-CRCD dans leur politique pour assurer l'emploi durable du cempaka dans le Sulawesi du Nord.

Pérenniser les acquis du projet nécessitera également un engagement permanent de la part de l'ensemble des parties prenantes. Le MEFRDI continuera de suivre la performance du cempaka dans les trois sites de démonstration, qui pourront servir de «laboratoire» de terrain pour obtenir des informations et données sur la gestion et l'usage du cempaka. Le MEFRDI et le NSPFA continueront eux aussi d'accompagner le forum des acteurs du cempaka qui servira de moyen de communication sur les avantages, risques et défis liés à la conservation du cempaka et à son utilisation durable.

Pour consulter les produits de ce projet, saisissez son numéro, PD 646/12 Rev.3 (M), dans le moteur de recherche de projets de l'OIBT sur: [www.int/fr/project\\_search](http://www.int/fr/project_search). Ce projet de l'OIBT a été rendu possible grâce à un financement du Gouvernement du Japon.

## Bibliographie

Abdulah, L., Suryaningsih R., Arini, D.I.D., Kinho, J., Halawane, J.E., Irawan, A., et al. 2020. *Technical report of activity 3.1. to conduct survey on growing stock cempaka species and activity 3.3. to determine sustainable level of AAC*. Institut de recherche-développement sur la foresterie et l'environnement de Manado, Manado, Indonésie.

Effendy, R. 2016. *Silvicultural techniques of cempaka wasian tree species in North Sulawesi*. OIBT et Institut de recherche-développement sur la foresterie et l'environnement de Manado, Manado, Indonésie.

Golioth, Y.D., Lotulung, V., Polii, R. & Mengko, A. 2020. *Technical report of execution of activity 2.1. to conduct intensive dialogue on long-term benefits of cempaka plantation with 20 villages in 3 districts*. OIBT et Institut de recherche-développement sur la foresterie et l'environnement de Manado, Manado, Indonésie.

Halawane, J.E. 2020. *Final report of ITTO PD 646/12 Rev.3 (F). Activity 1.5 to establish 18 ha of plantation demonstration for purpose of long-term research and training of local communities as well as other stakeholders*. OIBT et Institut de recherche-développement sur la foresterie et l'environnement de Manado, Manado, Indonésie.

Kinoh, J. & Mahfudz 2011. *Prospek pengembangan cempaka di Sulawesi Utara*. Balai Penelitian Kehutanan Manado. Manado.

Ratnaningrum, Y.W.N. & Wibisono, M.G. 2002. *Pembangunan sumber benih jenis kayu unggulan setempat di Sulawesi Utara*. *Jurnal Gerbang Inovasi* 7(15-16): 29-35.

Subarudi, Jaenuddin, D. & Hidayah, H.N. 2020. *Kajian ekonomi pemanfaatan kayu cempaka untuk produksi rumah kayu woloan*. OIBT et Institut de recherche-développement sur la foresterie et l'environnement de Manado, Manado, Indonésie.

Waisaley, N., Thomas, A. & Nurmawan, W. 2018. *Analisis potensi tegakan hutan rakyat jenis cempaka di Desa Kawatak Kecamatan Langowan Selatan*. *Cocos Journal* 1(3): 1-8.

# Porter la bonne parole de la restauration des paysages forestiers en Amérique latine

**Trois webinaires pour sensibiliser la région aux Lignes directrices de l'OIBT sur la RPF**

par Cesar Sabogal

Ancien Responsable de la gestion des forêts à la FAO (sabogalcesar10@gmail.com)



**Des planteurs heureux:** Une équipe part aux champs pour planter des semis dans le cadre d'un effort de restauration mené dans la région de Pomacochas, en Amazonas, au Pérou. Photo: W. Palomino

En 2020, l'OIBT – en étroite collaboration avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, l'Organisation asiatique de coopération forestière et plusieurs autres partenaires oeuvrant dans le domaine des forêts tropicales – a publié les *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* dans le but d'aider les décideurs, praticiens, organisations communautaires et autres à mettre en pratique sur le terrain la restauration des paysages forestiers (RPF)<sup>1</sup>

En vue d'encourager l'application de ces Lignes directrices, l'OIBT a organisé en 2021 trois webinaires de formation destinés aux acteurs d'Amérique latine. Nous présentons ici les éclairages et enseignements qui en ont été tirés et pourraient aider à assurer que les efforts déployés en matière de RPF soient fructueux à l'avenir<sup>2</sup>.

## Les webinaires

Les deux premiers webinaires, coorganisés par l'OIBT et le Centre de recherche et d'enseignement sur l'agriculture tropicale (CATIE), ont ciblé des participants d'Amérique centrale et du Mexique (19 août 2021) et d'Amérique du Sud (23 septembre 2021). Un troisième, coorganisé par le Service national péruvien des forêts et de la faune (SERFOR), s'est tenu au profit de participants au Pérou (7 octobre 2021). Au total, ce sont environ 300 participants de plus de 15 pays d'Amérique latine et d'ailleurs qui ont suivi ces webinaires, dont chacun avait une durée de quatre heures.

Outre le fait d'avoir offert une opportunité d'échanger sur les bonnes pratiques de la RPF entre praticiens, chercheurs et administrateurs dans les pays d'Amérique latine membres de l'OIBT, ils ont aussi débouché sur des préconisations visant à accroître l'application des Lignes directrices dans la région.

Lors de chacune des trois manifestations, des spécialistes internationaux et nationaux<sup>3</sup> ont exploré, en ayant recours à des études de cas portant sur des pays de la région, les thématiques couvertes par les six principes de la RPF (encadré 1) et leurs applications pratiques.

## Éclairages tirés du contenu de la formation

Les éclairages tirés des présentations et discussions qui ont eu lieu lors des webinaires sont les suivants:

- **La RPF nécessite des processus de recherche de consensus et de bonne gouvernance.** Ils doivent être planifiés et organisés à l'échelle d'un paysage et non pas seulement à celle d'une aire boisée. Cela exige en retour une structure de gouvernance intersectorielle qui fonctionne et un large processus de participation pluripartite qui détermine quels sont les acteurs clés, comment ils participeront et comment ils seront touchés par une intervention de RPF<sup>4</sup>.
- **La RPF fondée sur des modèles de production offre une option viable de réduire la déforestation.** Une étude de cas menée dans l'État d'Oaxaca<sup>5</sup> au Mexique montre que la RPF fondée sur des modèles de production offre une alternative viable à d'autres utilisations des terres, car, en générant des profits économiques et diverses retombées

<sup>3</sup> La participation de la plupart des spécialistes a été rendue possible grâce à leur propres organisations, au premier rang desquelles on citera le Partenariat pour la recherche-développement intégrés (AIDER) (Pérou); le Centre de recherche forestière internationale-Centre international de recherche en agroforesterie (CIFOR-ICRAF); Centro de Conservación, Investigación y Manejo de Areas Naturales (CIMA) (Pérou); Helvetas (Suisse); Instituto privado de Investigación sobre Cambio Climático (ICC) (Guatemala); Union internationale pour la conservation de la nature (UICN); Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales (MARN) (El Salvador); Restor et Institut des ressources mondiales (WRI).

<sup>4</sup> «Planifier la restauration des paysages forestiers», par Roger Villalobos (CATIE).

<sup>5</sup> «Appliquer la restauration dans le cadre d'une approche paysagère et d'une gestion intégrée: le cas de l'État d'Oaxaca, au Mexique», par Silvio Simonit (UICN).

<sup>1</sup> [www.itto.int/fr/guidelines](http://www.itto.int/fr/guidelines)

<sup>2</sup> L'article en pages suivantes récapitule quelques-uns des résultats d'un atelier de cinq jours, à finalité similaire, tenu dans la région Asie-Pacifique en 2021.



**Réimplanter des arbres:** Les arbres et autres mesures de restauration accroissent les services écosystémiques procurés et les produits des arbres dans ce paysage agricole du Costa Rica rural. Photo: E. Payán/lauréat d'une bourse de l'OIBT

### Encadré 1: En quoi consiste la restauration d'un paysage forestier?

La RPF désigne «Un processus permanent visant à rétablir la fonctionnalité écologique et à améliorer le bien-être humain à l'échelle d'un paysage dégradé ou déboisé.» (Besseau *et al.*, 2018). Il s'agit d'une approche inclusive s'appliquant à la totalité d'un paysage qui peut aider à inverser le processus de dégradation des sols, à accroître le stockage du carbone, à conserver la biodiversité et à créer des moyens d'existence viables pour les communautés rurales (OIBT, 2020).

Six principes ont été formulés pour établir une compréhension commune de la RPF et orienter les efforts aux niveaux international, national et local: 1) Priorité aux paysages; 2) Mobilisation des parties prenantes et appui à la gouvernance participative; 3) Rétablissement de fonctions multiples pour obtenir des avantages multiples; 4) Maintien et valorisation des écosystèmes naturels au sein des paysages; 5) Adaptation au contexte local par divers moyens; et 6) Gestion agile favorisant la résilience à long terme (Besseau *et al.*, 2018). Les Lignes directrices de l'OIBT ont été élaborées sur la base de ces principes, dont chacun est associé à des éléments directeurs et à des actions préconisées pour aider les acteurs à mettre en œuvre la RPF. Les actions préconisées sont présentées au sein d'un cadre opérationnel articulé en quatre phases:

- 1) Élaboration d'une vision (préparation)—calendrier de court terme pour définir le but de l'intervention de RPF et un calendrier de long terme pour concrétiser la vision.
- 2) Conceptualisation (planification)—calendrier relativement court (par ex. un an).
- 3) Mise en œuvre (action)—calendrier à moyen terme (par ex. 3 à 10 ans).
- 4) Pérennisation (pérenniser les réalisations)—calendrier de long terme (au moins des décennies).

d'ordre social, elle aide à freiner la déforestation. Comme pour tout effort de restauration, cela doit être accompagné par des instruments de réglementation et de modèles de financement adéquats qui soient corrélés à des incitations à la conservation de la végétation naturelle dans des paysages productifs.

- **La hiérarchisation des interventions de restauration doit se fonder sur les problèmes et besoins des producteurs locaux.** Cela a été illustré par une étude de cas en Amazonie péruvienne<sup>6</sup> où, après avoir déterminé que la régulation de l'eau était la priorité absolue, les interventions ont été axées sur une stratégie de diversification des revenus utilisant des essences et conceptions destinées à dégager des synergies entre la restauration, la conservation, et l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.
- **Les chaînes de valeur de production peuvent aider à restaurer un paysage dégradé.** Une étude de cas sur un régime agroforestier reposant sur le cacao au Guatemala<sup>7</sup> a montré que mettre en place des chaînes de valeur fondées sur la restauration pouvait prendre des décennies. Cela exige en outre des efforts continus pour répondre aux nombreuses facettes de la RPF, telles que régime foncier, commercialisation, gestion technique, finance ou encore environnement.
- **Intensifier la RPF passera par des incitations.** Des incitations publiques s'imposent pour intensifier la RPF, sachant que nombre de ses retombées n'ont aucune valeur commerciale. Les pouvoirs publics doivent donc reformuler, hiérarchiser et réorienter les incitations pour permettre le développement de chaînes de valeur durables dans le cadre d'interventions de RPF, encourager les interventions de RPF au long cours et être vecteur d'effets spécifiques qui réduisent la déforestation et la dégradation des forêts<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> «Appliquer la restauration dans le cadre d'une approche paysagère et d'une gestion intégrée: L'expérience de Padre Abad, dans l'Ucayali, au Pérou», par Valentina Robiglio (ICRAF).

<sup>7</sup> «L'expérience de Lachua, dans l'Alta Verapaz, au Guatemala», par Tania Ammour (UICN).

<sup>8</sup> «Incitations publiques à la restauration des paysages», par Rene Zamora (WRI).

- **Il est nécessaire d'intégrer planification territoriale, engagement des communautés et coordination institutionnelle.** L'objectif d'un programme de la CIMA (une organisation non gouvernementale péruvienne) était d'aider les petites initiatives de niveau local à mener une planification territoriale intégrée au service de la restauration des paysages et du développement<sup>9</sup>. Cette expérience a montré qu'il importait en premier lieu de veiller à maintenir la connexité entre les paysages pour permettre le flux des services écosystémiques et des populations d'espèces sauvages. Dans le cadre de ce programme, les agriculteurs locaux ont été dès le départ impliqués dans le processus de planification de la RPF et de recensement des avantages, à la suite de quoi ils se sont engagés sur le long terme à entretenir les surfaces restaurées. Une autre stratégie pour réussir à intensifier et obtenir des résultats de long terme consiste à impliquer divers échelons de gouvernance, tels que municipalités, autorités environnementales des pouvoirs publics régionaux et autorités en charge des parcs nationaux, et d'autres institutions de type universités.
- **La RPF exige une communication adéquate et ciblée.** Il est crucial pour le processus de RPF et ses résultats de moduler la communication en fonction du public ciblé et d'écouter toutes les parties.
- intégrer la RPF aux projets d'investissement public, en particulier pour les initiatives de restauration ancrées dans les communautés;
- améliorer la planification, l'exécution et le suivi des projets de RPF en accordant une plus grande voix à leurs parties prenantes, en mobilisant davantage les communautés locales et en améliorant les outils et approches de suivi et d'actions consécutifs;
- créer ou adapter les politiques et réglementations en matière de promotion de la RPF, et élaborer des lignes directrices fondées sur des expériences pertinentes;
- renforcer les programmes de RPF, en particulier ceux de long terme, par des dispositifs pérennes de suivi et d'évaluation appuyés par l'université et autres acteurs;
- conscientiser et sensibiliser les populations et autorités rurales et dans les écoles, et inclure des thématiques relevant de la RPF dans les programmes de l'enseignement supérieur et de la formation technique; et
- favoriser la recherche universitaire et scientifique dans le domaine de la RPF, offrir des formations et un renforcement des capacités et intégrer des stratégies de RPF et les bonnes pratiques dans les programmes d'assistance technique et de vulgarisation en milieu rural.

## Application des Lignes directrices: retours des participants

On a demandé aux participants à chaque webinaire de remplir un bref questionnaire. À la question demandant quels aspects des lignes directrices étaient considérés comme les plus importants et utiles pour leurs travaux, la plupart (n = 68) ont répondu les principes 2 («Mobilisation des parties prenantes»), 1 «Priorité aux paysages») et 3 («Rétablissement de fonctions multiples»).

Il semblerait que Danielle Schweizer, de Restor, une organisation non gouvernementale, ait fait écho à un point de vue partagé par les participants sur les Lignes directrices lorsqu'elle a répondu: «Avoir fait l'effort de créer un guide d'application des principes de la RPF sur la base d'un cadre de gestion d'un projet pour les mettre en pratique me semble être d'une importance fondamentale. Les *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* de l'OIBT sont le premier résultat clair et tacite de cette tentative. Les études de cas [dans les Lignes directrices] qui servent à illustrer l'application des principes et éléments directeurs sont d'une aide immense pour passer de la théorie à la pratique et comprendre comment des initiatives de RPF ont réussi à se conformer à certains d'entre eux. De la même manière, l'utilisateur du guide pourra comprendre qu'il est difficile à un projet de se conformer correctement à tous les principes, mais que le premier pas consiste à essayer et à être conscient que la raison d'être de ces principes et de ce guide est d'accompagner les chefs de projet».

Les sondés ont suggéré que les Lignes directrices pourraient être encouragées et appliquées à des situations dans leur propre pays (par exemple) comme suit:

- favoriser la participation active et dynamique des autorités et populations locales, et alimenter l'articulation interinstitutionnelle, plurisectorielle et interculturelle;

<sup>9</sup> «Assurer la conservation des écosystèmes naturels par la restauration écologique du paysage de la zone tampon du Parc national de la Cordillera Azul, San Martin, au Pérou», par Lily Rodriguez (CIMA).

Le principal objectif des webinaires était de diffuser les Lignes directrices comme outil servant à orienter la planification et la mise en œuvre de la RPF en Amérique latine, compte tenu de la complexité des défis d'ordre politique, institutionnel, financier et technique qui y prévalent. Mais d'autres stratégies de transfert des connaissances sont aussi absolument nécessaires, comme l'ont reconnu les participants aux webinaires. Ainsi que l'a observé Marioldy Sanchez, d'AIDER, «Diffuser ne suffit pas à garantir le transfert de connaissances en direction des parties prenantes, dont nombre d'entre eux n'ont souvent qu'un accès limité à Internet et ne peuvent participer aux ateliers ou manifestations destinés à socialiser les outils. Il conviendrait donc d'envisager des stratégies de diffusion plus adaptées comme, par exemple, des alliances avec des organisations de la société civile, des associations professionnelles et des universités qui, du fait qu'ils opèrent au niveau infranational et entretiennent des rapports directs avec les acteurs, pourraient ainsi plus facilement relayer l'information».

Une autre étape, selon Manuel Guariguata du CIFOR-ICRAF, consisterait à «valider l'applicabilité [de la RPF] sur le terrain et à examiner comment les différents acteurs en jeu perçoivent leur utilité pratique et quelles lacunes devraient être comblées ou quels aspects devraient être rectifiés».

Les matériaux produits (dont les synthèses et la bibliographie pour documentation ultérieure) et les vidéos de chaque webinaire peuvent être téléchargés sur:

[www.itto.int/fr/news/2021/09/16/local\\_livelihoods\\_the\\_key\\_to\\_forest\\_landscape\\_restoration\\_in\\_central\\_america\\_and\\_mexico\\_webinar/](http://www.itto.int/fr/news/2021/09/16/local_livelihoods_the_key_to_forest_landscape_restoration_in_central_america_and_mexico_webinar/)

[www.itto.int/fr/news/2021/10/22/more\\_outreach\\_needed\\_for\\_uptake\\_of\\_forest\\_landscape\\_restoration\\_in\\_south\\_america\\_webinar/](http://www.itto.int/fr/news/2021/10/22/more_outreach_needed_for_uptake_of_forest_landscape_restoration_in_south_america_webinar/)

# Susciter un élan en faveur de la restauration des paysages forestiers en Asie-Pacifique

**Un atelier en ligne de cinq jours a braqué l'attention de praticiens et décideurs sur les Lignes directrices de l'OIBT**

par Taesik Ham

Responsable du programme à l'OIBT  
(ham@itto.int)



**Sortie scolaire:** Dans le cadre d'une initiative de RPF, des élèves, leurs enseignants et des responsables de l'Administration forestière ont organisé au début de 2020 une journée de plantation d'arbres dans la commune de Teuk Kraham, dans la province de Preah Vihear, au Cambodge. *Photo: Hort Sothea/Administration forestière cambodgienne*

L'OIBT a publié en 2020 des lignes directrices sur la restauration des paysages forestiers, qui énoncent 30 éléments directeurs et un certain nombre d'actions préconisées pour chacun des six principes de la RPF (voir l'article en page 10), ce dans le but de fournir des orientations en matière de restauration des forêts et paysages dégradés en milieu tropical. Pour aider à les diffuser et encourager leur adoption, l'OIBT et l'Organisation asiatique de coopération forestière (AFoCO) ont organisé en septembre-octobre 2021 un atelier en ligne de cinq jours à destination des pays membres des deux organisations dans la région Asie-Pacifique. Nous en présentons ici les résultats.

Soixante-douze participants de 15 pays y ont pris part, dont des pays membres de l'AFoCO en Asie centrale que sont le Kazakhstan, le Tadjikistan et le Turkménistan, sachant que, bien qu'ils ne recèlent pas de forêts tropicales, les principes de la RPF restent applicables à leur contexte.

L'atelier comportait 15 séances, d'une durée de une à deux heures chacune. Il s'est articulé autour de quatre présentations liminaires dessinant une perspective mondiale de la restauration des forêts et du reboisement, six conférences couvrant les plus importants concepts de la RPF (*encadré 1*), des séances de questions-réponses et des études de cas de RPF au Bhoutan, au Cambodge, à Fidji, en Inde, en Indonésie et en République démocratique populaire lao. Ces exposés ont permis aux participants de réfléchir à la manière de mettre en œuvre la RPF et aux problèmes et opportunités qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans une intervention de RPF.

Des participants ont donné des présentations sur des problématiques centrales dans leur pays et leurs raisons de participer à l'atelier. Un diagnostic de la situation prévalant dans chaque pays a été effectué au moyen d'une analyse SWOT [forces, faiblesses, opportunités et menaces] de l'application de la RPF.

## Encadré 1: Présentations données lors de l'atelier

### Présentations liminaires

- «Forêts et changement climatique: les forêts comme élément d'un engagement en faveur de la neutralité carbone», par M. Jürgen Blaser
- «Les Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical», par M. Jürgen Blaser
- «Approches fondées sur les meilleures pratiques dans la restauration des écosystèmes forestiers», par M. Michael Kleine
- «Financer la restauration des paysages forestiers», par M. Jerry Velasquez

### Conférences

- «Aperçu de la RPF et de la Méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration (MEOR): une étude de cas sur l'emploi de la MEOR au Viet Nam», par M. Scott Perkin et M. Jake Brunner
- «Sauvegardes et consentement libre, préalable et éclairé dans la REDD+», par M. Nguyen Quang Tan
- «Analyse des parties prenantes pour une intervention de RPF associée à une étude de cas: Autonomiser les communautés locales en vue de la restauration d'un paysage côtier du delta de l'Ayeyarwady, au Myanmar», par M. Asep Sukmana
- «Cadre logique (Indicateurs SMART) d'une intervention de RPF», par M. Orlando A. Panganiban
- «Analyse des avantages carbone pour une intervention de RPF», par M. Nophea Sasaki
- «Recenser des forêts dégradées pour une restauration potentielle en milieu tropical: conséquences en termes de captage du carbone et de recettes», par M. Manjunatha Venkatappa



**En patrouille:** Des riverains en patrouille de suivi dans la forêt de Prey Lang, une réserve naturelle à Kampong Thorn, et Preah Vihear, dans les provinces de Kratie et de Stung Treng, au Cambodge. Photo: RECOFTC



**Donner un coup de pouce à la nature:** Une forêt restaurée par régénération naturelle assistée à San Miguel, municipalité de Danao, Boho, aux Philippines. Photo: Patrick Durst

La dégradation des forêts et la déforestation ont été citées comme étant des problèmes dans chaque pays; les participants ont exploré l'application de la RPF dans leur pays, ses potentiels avantages et la manière dont elle pourrait avoir des effets favorables ou délétères sur les moyens d'existence et le bien-être des parties prenantes.

## Éclairages tirés de l'atelier

L'atelier a recensé deux facteurs susceptibles de limiter le succès de l'application des lignes directrices relatives à la RPF. L'un tient à l'absence d'interaction entre les praticiens de la RPF et les institutions internationales, ce qui réduit les possibilités de générer des synergies et d'avoir des éclairages locaux dans les projets élaborés par ces dernières. L'autre concerne le manque de compréhension des sources de financement et des procédures afférentes. Pour augmenter les chances qu'une proposition de projet de RPF soit financée, les participants ont reconnu qu'il était important de s'adresser à la bonne source de financement et d'obtenir un cofinancement qui réduise le risque pour les organismes de financement (*encadré 2*).

Dans leur évaluation qui a suivi l'atelier, les participants ont dit espérer pouvoir élaborer directement des propositions de projets dans le cadre d'ateliers ultérieurs. Ils ont également fait part de leur souhait d'avoir davantage d'occasions d'échanger des informations avec d'autres pays et de mieux comprendre la RPF.

Le Directeur adjoint du Département de la faune et de la biodiversité rattaché à l'Administration forestière cambodgienne, M. Hort Sothea, qui participait à l'atelier, a observé: «l'atelier a dispensé des connaissances et fait connaître des expériences très complètes, et donné l'aptitude à élaborer des plans d'action pour des projets de restauration de paysages forestiers. Les connaissances et l'expérience ainsi obtenues serviront à élaborer des plans d'action pour la restauration des forêts au Cambodge, en particulier l'analyse des problématiques et faiblesses, forces et opportunités, et à fixer les buts, acquis, objectifs, produits et activités dans le cadre du développement d'un projet.» M. Sothea a manifesté son intention de partager à l'avenir avec d'autres pays les expériences menées en matière de mise en œuvre de la RPF au Cambodge.

### Encadré 2: Potentielles sources de financement de la RPF, en fonction de la situation nationale et du type d'activité

- Pays à forte capacité financière: financement public et privé d'origine nationale
- Pays à capacité financière limitée: financement bilatéral et multilatéral
- Activités visant à stocker le carbone et à accroître la résilience: par ex., Fonds vert pour le climat, Fonds d'adaptation
- Activités faisant partie d'un mandat public: financement public d'origine nationale
- Activités de type transformatif: financeurs bilatéraux et organisations multilatérales telles que le Fonds vert pour le climat
- Activités génératrices de revenus: financement privé
- Activités nécessitant un financement de court terme: financement public international
- Activités nécessitant un financement de long terme: dispositifs de paiement des services écosystémiques, marchés du carbone, financement privé

Le risque de dégradation des forêts augmente dans la région Asie-Pacifique en raison de l'essor démographique et de l'expansion économique, ce qui risque en conséquence d'accroître la demande en RPF. Les organisations internationales comme l'OIBT ou l'AFoCO peuvent encourager à adopter la RPF en facilitant l'échange entre les pays de réussites et d'enseignements dégagés en la matière, en aidant à développer la capacité en RPF et en accompagnant les opportunités éducatives. Les deux organisations continueront d'ailleurs de coopérer à cette fin.

Les matériaux de l'atelier, dont les présentations et une vidéo de la manifestation, sont disponibles sur: [www.itto.int/fr/news/2021/09/29/workshop\\_explores\\_key\\_elements\\_of\\_successful\\_forest\\_landscape\\_restoration\\_in\\_asia\\_pacific/](http://www.itto.int/fr/news/2021/09/29/workshop_explores_key_elements_of_successful_forest_landscape_restoration_in_asia_pacific/)

# Comparatif des récentes mesures contre la déforestation

**Les mesures introduites par l'Union européenne, le Royaume-Uni et les États-Unis présentent des similarités et de nettes différences**

par Jeffrey Weiss<sup>1</sup>,  
Katy Shin, Eva Monard,  
Simon Tilling et  
Byron Maniatis

<sup>1</sup> Steptoe  
(jweiss@Steptoe.com)



**Encore intacte:** Forêt pluviale primaire au Guyana. Les États-Unis, l'Union européenne et le Royaume-Uni ont tous récemment adopté des mesures commerciales visant à éliminer la déforestation illicite. *Photo: Commission forestière du Guyana*

Au dernier trimestre de 2021, les États-Unis (É.-U.), l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni (R.-U.) ont introduit ou adopté des mesures visant à éliminer la déforestation illicite à travers le monde. Ces mesures reconnaissent toutes trois les effets délétères de la déforestation sur le plan du changement climatique et ambitionnent de s'y attaquer en interdisant que certaines matières premières produites (illégalement) sur des terres déboisées ne soient placées sur leur marché respectif. Toutefois, ces mesures présentent des différences qui méritent d'être examinées de plus près sachant qu'elles pourraient avoir pour les entreprises des implications en termes d'accès au marché.

Nous nous penchons ici sur les principales similarités et différences des mesures de lutte contre la déforestation des É.-U., de l'UE et du R.-U., en puisant dans des publications antérieures de Steptoe sur le projet de loi visant à encourager l'état de droit à l'étranger et un commerce respectueux de l'environnement (le «Projet de loi FOREST») qui est proposé aux É.-U.<sup>1</sup>, la proposition de l'UE d'une Réglementation des produits sans lien avec la déforestation (la «Réglementation proposée»)<sup>2</sup>, et le projet de loi sur l'environnement de 2021 («le Projet de loi sur l'environnement») au R.-U.<sup>3</sup>.

## Gamme de produits couverts

Comme mentionné précédemment, ces trois mesures de lutte contre la déforestation interdisent l'entrée de certaines matières premières issues de terres déboisées (illégalement) sur leur marché respectif. Le tableau 1 résume la gamme de produits couverts par chaque mesure.

Les matières premières couvertes dans le cadre des propositions de la Commission américaine et européenne (la «Commission») sont quasiment identiques, à l'exception du latex qui figure

uniquement sur la liste américaine, et du café qui l'est uniquement sur la liste de l'UE. Les deux propositions incluent également les matières premières dans leur intégralité et les produits qui en sont dérivés. Il importe de noter que la gamme de produits dérivés semble être plus large dans la Réglementation proposée, sachant qu'elle n'inclut pas uniquement les produits qui contiennent des matières premières couvertes ou ont été fabriqués avec celles-ci, mais également des produits qui ont été alimentés au moyen de ladite matière première. En outre, alors qu'il semble que la Réglementation proposée couvre les produits ligneux en général, comparé aux produits à base de pâte à bois couverts par le Projet de loi FOREST, les deux juridictions disposent de lois qui interdisent les bois de source illégale (le Règlement sur le bois de l'UE (RBUE), le Plan d'action de l'UE relatif à l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT), ainsi que l'amendement de 2008 à la Loi Lacey, respectivement).

Contrairement aux mesures proposées par les É.-U. et l'UE, la Loi sur l'environnement du R.-U. ne précise pas quels produits sont inclus dans les «matières premières présentant un risque pour les forêts». En revanche, la législation stipule que le Secrétaire d'État adopte une réglementation pour définir les «matières premières présentant un risque pour les forêts». Comme vu précédemment, les consultations en cours du Secrétaire d'État couvrent des matières premières similaires à celles figurant sur les listes des É.-U. et de l'UE, à l'exception du maïs, qui figure exclusivement sur la liste du R.-U. En outre, à l'instar du Projet de loi FOREST, la proposition du R.-U. n'inclut ni les bois ni ses produits dérivés, dans la mesure où ils sont régis par la Réglementation du R.-U. sur le bois. Bien qu'aucune matière première ne soit encore spécifiée «produit présentant un risque pour les forêts», le projet de Loi sur l'environnement adopte une approche similaire à la Réglementation proposée par la Commission pour inclure les matières premières et produits dérivés, y compris «tout produit d'un animal alimenté au moyen d'une matière première ou d'un produit qui en est dérivé présentant un risque pour les forêts».

<sup>1</sup> [www.steptoe.globaltradeblog.com/2021/11/potential-implications-of-the-forest-act-of-2021-and-related-developments-in-other-jurisdictions](http://www.steptoe.globaltradeblog.com/2021/11/potential-implications-of-the-forest-act-of-2021-and-related-developments-in-other-jurisdictions)

<sup>2</sup> [www.steptoe.globaltradeblog.com/2021/12/the-european-commissions-proposed-ban-on-products-driving-deforestation-and-forest-degradation](http://www.steptoe.globaltradeblog.com/2021/12/the-european-commissions-proposed-ban-on-products-driving-deforestation-and-forest-degradation)

<sup>3</sup> [www.steptoe.globaltradeblog.com/2021/12/the-european-commissions-proposed-ban-on-products-driving-deforestation-and-forest-degradation](http://www.steptoe.globaltradeblog.com/2021/12/the-european-commissions-proposed-ban-on-products-driving-deforestation-and-forest-degradation)

## ... Comparatif des récentes mesures contre la déforestation

Tableau 1: Gamme des produits couverts par chaque mesure

Union européenne	Royaume-Uni	US
<p>«<b>Matières premières couvertes</b>» : huile de palme, soja, cacao, bétail, bois et café</p> <p>«<b>Produits couverts</b>» : produits qui contiennent des matières premières couvertes, ou bien ont été alimentés ou fabriqués au moyen de ces dernières, y compris huile de palme, huile de soja, cuir, chocolat et mobilier</p>	<p>«<b>Matières premières présentant un risque pour les forêts</b>» : à déterminer par le Secrétaire d'État. Les concertations en cours proposent le bétail (par ex., bœuf et cuir), le cacao, le café, le maïs, l'huile de palme, le latex et le soja</p>	<p>«<b>Matières premières couvertes</b>» : huile de palme, soja, cacao, bétail, latex et pâte de bois</p> <p>«<b>Produits couverts</b>» : produits fabriqués intégralement ou en partie au moyen d'une matière première couverte</p>

Tableau 2: Interdiction d'entrée

Union européenne	Royaume-Uni	États-Unis
<p>Aucune matière première ni aucun produit concernés ne peuvent être mis sur le marché de l'UE, mis à disposition sur celui-ci ou exportés depuis celui-ci, excepté s'ils satisfont aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sans lien avec la déforestation</li> <li>• produits en accord avec la législation applicable du pays de production</li> <li>• couverts par une déclaration de diligence raisonnée (période de grâce de 12 mois après entrée en vigueur)</li> </ul>	<p>Aucune utilisation d'une matière première présentant un risque pour les forêts ou d'un produit dérivé de celle-ci dans les activités commerciales au Royaume-Uni excepté si «<b>les lois locales s'appliquent à ladite matière première ont été respectées</b>» dans le pays de production</p>	<p>Aucune matière première ni aucun produit couverts ayant été produits sur <b>une terre déboisée illégalement</b> (à savoir déforestée en violation de la loi du pays où est intervenue la déforestation) ne peuvent entrer sur le marché des États-Unis</p> <p>Aucun produit couvert provenant d'un pays doté d'un plan d'action ne peut entrer sur le marché des États-Unis, excepté si l'importateur soumet à l'entrée une déclaration certifiant que certaines mesures de diligence raisonnée ont été prises pour évaluer et atténuer le risque de déforestation illicite dans la chaîne d'approvisionnement (entre en vigueur un an après promulgation)</p>

Enfin, concernant les mesures proposées par les É.-U. et l'UE, les listes des matières premières et produits feront l'objet d'examen réguliers. En vertu du projet de Loi FOREST, la liste des matières premières couvertes devra être actualisée au moins une fois par an, tandis que la Réglementation proposée envisage un examen deux années après sa promulgation, et ensuite à intervalles réguliers. La périodicité de l'examen n'est pas précisée dans le projet de Loi sur l'environnement, mais l'une des raisons autorisant le Secrétaire d'État à définir sur la base d'une réglementation les matières premières présentant un risque pour les forêts tient au fait que cela «offre la latitude... d'élargir la gamme de matières premières concernées... afin de s'adapter à l'évolution des modèles de déforestation», et il convient donc d'anticiper des examens réguliers.

### Interdictions

Les mesures interdisent toutes trois l'entrée de matières premières et produits issus de la déforestation illégale sur leur marché. Toutefois, ce qui est considéré comme étant de la déforestation illégale varie.

Comme indiqué au tableau 2, la couverture potentielle de la Réglementation proposée est plus large que le projet de Loi FOREST et le projet de Loi sur l'environnement du R.-U. eu égard à la manière dont est définie la déforestation. Si les trois mesures interdisent certes l'accès au marché des matières premières et produits dérivés qui ont été obtenus en violation des lois applicables sur le marché d'exportation, la réglementation proposée par la Commission exige également que ceux-ci soient «sans lien avec la déforestation». La Réglementation proposée définit le «sans lien avec la déforestation» comme se rapportant à des matières premières et produits couverts qui ont été obtenus sur des terres n'ayant pas fait l'objet d'une déforestation depuis le 31 décembre 2020, et à du bois qui a été prélevé dans des forêts sans induire une «dégradation de la forêt» après le 31 décembre 2020.

Pour dire les choses simplement, la Réglementation proposée est en mesure d'interdire l'accès au marché des matières premières et produits couverts obtenus sur des terres qui ont été *légalement* déboisées en accord avec les lois locales du pays de production. En outre, la Réglementation proposée donne une définition large de la «déforestation», à savoir «la conversion de la forêt à un usage agricole, qu'elle soit induite par l'humain ou non». En outre, même si le produit est issu d'une terre déboisée, la définition de «dégradation de la forêt» est aussi extensive. Pour être précis, cette définition couvre les terres où sont menées «des opérations d'exploitation qui ne sont pas durables et entraînent une réduction ou une perte de la productivité biologique ou économique et de la complexité des écosystèmes forestiers, ce qui a pour conséquence à long terme de diminuer l'offre globale des avantages tirés de la forêt, dont le bois, la biodiversité et autres produits ou services».

En outre, les interdictions prévues par les mesures de l'UE et du R.-U. vont plus loin que le Projet de loi FOREST sur le plan de la liste des actions interdites. La Réglementation proposée interdit en effet l'importation, la vente et l'exportation de matières premières et produits concernés depuis l'UE et s'applique aussi bien à ceux d'origine étrangère que domestique. Le projet de Loi sur l'environnement interdit l'usage des matières premières forestières couvertes par les activités commerciales du R.-U., qui comprennent des activités de type fabrication, production, transformation, distribution, vente, fourniture et achat dans l'objectif de produire ou de distribuer, de sorte qu'elle s'applique également aussi bien aux matières premières et produits étrangers et domestiques. En revanche, les restrictions du projet de Loi FOREST se limitent aux importations de certaines matières premières et produits.

### Diligence raisonnée

Les mesures appliquent toutes trois un dispositif fondé sur le risque pour appliquer des mesures de diligence raisonnée au niveau des chaînes d'approvisionnement d'une sélection de matières premières et produits.

Le Projet de loi FOREST impose aux importateurs de certaines matières premières et produits des mesures de diligence raisonnée afin de certifier que les importations ne proviennent pas de terres illégalement déboisées. Plus spécifiquement, les importateurs de produits couverts doivent remplir à l'entrée sur le territoire une déclaration certifiant que des mesures raisonnables ont été prises pour évaluer et atténuer le risque qu'une matière première couverte ait été utilisée pour fabriquer le produit issu d'une terre illégalement déboisée. Cette disposition entre en vigueur un (1) an après la promulgation. Le projet de Loi FOREST oblige les Douanes et la protection des frontières des É.-U. «CBP» à publier des orientations sur les normes des «mesures raisonnables» dans les 90 jours suivant la promulgation.

Les importateurs de produits couverts en provenance de pays dotés d'un plan d'action (expliqué en détail dans la partie suivante) font l'objet de mesures de diligence raisonnée plus strictes. Pour ces importateurs, une déclaration comportant «suffisamment de renseignements permettant d'identifier les étapes de la chaîne d'approvisionnement et tous les points d'origine de la matière première couverte et les «mesures prises pour évaluer et atténuer le risque» que de la déforestation illégale soit intervenue à un point de la chaîne d'approvisionnement dans ces pays doit être soumise au moment de l'entrée. Cette disposition entre également en vigueur un an après la promulgation.

Dans le cadre de la Réglementation proposée, les opérateurs et négociants [autres que les petites et moyennes entreprises (PME)] doivent appliquer des mesures de diligence raisonnée afin d'assurer que les matières premières et produits couverts ne font pas l'objet d'une interdiction en vertu de celle-ci, et soumettre une déclaration de diligence raisonnée attestant de la conformité. Les opérateurs désignent ceux qui placent «des matières premières et produits concernés sur le marché de l'Union ou qui les exportent depuis le marché de l'Union» dans le cadre de leurs activités commerciales, tandis que les négociants sont ceux «au sein de la chaîne d'approvisionnement, autres que les opérateurs, qui au cours de leur activité commerciale, mettent à disposition sur le marché de l'Union des matières premières et produits couverts.»

Pour se conformer à ces mesures de diligence raisonnée, les opérateurs et négociants sont tenus de: i) réunir et conserver des relevés d'information liés à la chaîne d'approvisionnement des matières premières et produits concernés; ii) mener une évaluation du risque d'un potentiel défaut de conformité aux exigences; et iii) appliquer des mesures d'atténuation du risque s'il existe un risque non négligeable de défaut de conformité. Si cela n'est pas possible, interdiction leur sera faite de placer ou de mettre à disposition des matières premières et produits couverts sur le marché de l'UE ou de les exporter depuis celui-ci. Les grandes entreprises bénéficieront d'un délai de grâce de 12 mois avant de devoir certifier leur conformité, tandis que les microentreprises disposeront d'un délai de 24 mois.

Le projet de Loi sur l'environnement prévoit un dispositif de diligence raisonnée similaire à celui de la Réglementation proposée. Les entreprises d'une certaine taille qui, dans leurs activités commerciales au R.-U., utilisent une matière première ou un produit dérivé présentant un risque pour les forêts doivent mettre en place et appliquer un dispositif de diligence raisonnée. Ce dispositif doit: i) recenser et obtenir des renseignements sur la matière première/le produit; ii) évaluer le risque de défaut de conformité aux lois locales; et iii) atténuer ce risque. Le projet de Loi sur l'environnement charge le

Secrétaire d'État de fournir des orientations complémentaires eu égard aux types de renseignements à obtenir, aux normes d'évaluation du risque et aux moyens de l'atténuer. Le Secrétaire d'État consulte également sur le niveau d'atténuation du risque et examine les propositions destinées à «éliminer ou réduire le risque à un niveau aussi minime que raisonnablement pratique.» En outre, le seuil en deçà duquel une entreprise sera jugée conforme aux critères fait l'objet de consultations. Une entreprise qui est conforme aux critères, mais qui utilise uniquement de petites quantités de la matière première pourra demander une exonération. Il y aura une période de transition d'au moins six mois.

## Évaluation du risque pays

En sus des mesures de diligence raisonnée expliquées précédemment, le Projet de loi FOREST et la Réglementation proposée exigent des mesures supplémentaires de diligence raisonnée concernant les matières premières et produits obtenus de pays présentant un risque plus élevé de déforestation.

Dans le cadre de la Réglementation proposée, la Commission va créer un dispositif d'évaluation classant les pays comme présentant un risque faible, standard ou élevé sur la base de critères d'évaluation qui évaluent le taux de déforestation et de dégradation forestière d'un pays, ses initiatives pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts, ainsi que des évaluations spécifiques liées à des matières premières particulières. Les matières premières et produits couverts provenant d'un pays identifié comme présentant un risque faible seraient soumis à des obligations de diligence raisonnée moins strictes, prévoyant que seule la première étape de la mesure de diligence raisonnée s'appliquerait. Toutefois, les matières premières et produits couverts provenant d'un pays à risque élevé seraient soumis à un examen plus approfondi de leur performance en matière de diligence raisonnée par les États membres. Des préoccupations ont été soulevées quant au fait de savoir si un tel système ne serait pas en conflit avec les obligations des États membres de l'UE dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

Le Projet de loi FOREST classe également les pays comme présentant un risque élevé ou non et applique des mesures de diligence raisonnée aux pays à haut risque. Le Représentant du commerce des États-Unis (USTR), en consultation avec le Département d'État et l'Agence américaine de développement international, identifierait les pays dotés de protections inadéquates ou inefficaces contre la déforestation illicite. Pour les pays identifiés comme étant à haut risque, l'USTR élaborerait un plan d'action assorti de buts et critères mesurables. Les produits couverts provenant de pays dotés d'un plan d'action seraient soumis à des exigences plus strictes de diligence raisonnée. Le Projet de loi FOREST stipule que l'USTR identifie les pays à haut risque dans les 180 jours suivant la promulgation et qu'il élabore des plans d'action pour ces derniers dans les trois ans.

Contrairement à la Réglementation proposée et au Projet de loi FOREST, le Projet de loi sur l'environnement ne prévoit pas différents seuils d'évaluation du risque reposant sur une liste centrale préparée par le gouvernement du R.-U.: en revanche, il incombe à une entreprise de déterminer s'il existe un risque faible, moyen ou élevé d'une utilisation illégale des terres dans un pays source, et de prévoir de l'atténuer en fonction du niveau de risque.

## Coopération internationale

Le Projet de loi FOREST et la Réglementation proposée envisagent de coopérer avec d'autres pays. Le projet de Loi FOREST autorise une coopération limitée avec des pays producteurs dans le but d'élaborer un plan d'action. Le plan d'action doit en définitive mettre en œuvre certains objectifs, tels que les nouvelles lois visant à éliminer la déforestation illégale dans le pays producteur, les mesures destinées à assurer que le pays dispose d'une capacité suffisante à appliquer les lois sur la déforestation, les processus visant à s'attaquer et à remédier aux activités antérieures de déforestation illégale, et un partage complet du suivi et des données avec le pays producteur pour tracer la déforestation et ses potentielles conséquences sur les chaînes d'approvisionnement de matières premières.

Si les pays producteurs ne figurent pas dans le classement des risques de la Commission européenne, la Réglementation proposée demande à la Commission d'en aviser les pays et de leur offrir une possibilité de participer au processus de classement, si la Commission a l'intention de modifier le niveau de risque du pays. La Réglementation proposée prévoit également la coopération et l'engagement entre la Commission et les pays producteurs de manière à nouer des partenariats destinés à lutter en commun contre la déforestation et la dégradation des forêts. Les types de coopération incluent: des dialogues structurés, des programmes de soutien et des dispositions dans les accords pour «permettre aux pays producteurs d'effectuer la transition vers une production agricole qui facilite» la conformité. La mise en œuvre de telles dispositions sera examinée par la Commission lors du classement du niveau de risque.

Le projet de Loi sur l'environnement du R.-U. ne contient aucune disposition particulière relative à la coopération internationale, mais la consultation indique que si un pays producteur souhaite mettre en place des normes de production durable, le R.-U. «continuera de soutenir et de renforcer ces normes pour obtenir des résultats probants en matière d'environnement tout en soutenant les économies locales.

## Application

Les règles d'application de la Réglementation proposée devront être mises en œuvre dans l'ensemble des États membres de l'UE. L'autorité compétente au sein de chacun des États membres de l'UE est responsable de l'application. Pour appliquer les mesures de diligence raisonnée de la Réglementation proposée, les autorités des États membres de l'UE doivent veiller à ce que les vérifications annuelles de conformité couvrent au moins 5 pour cent des opérateurs concernés et 5 pour cent du volume d'une matière première concernée qui est placée, mise à disposition sur leurs marchés ou depuis lesquels elle est exportée. Concernant les matières premières et produits concernés qui sont obtenus dans un pays à haut risque, les États membres ont obligation d'examiner chaque année 15 pour cent des opérateurs et 15 pour cent du volume d'une matière première concernée qui est placée, mise à disposition sur leurs marchés ou depuis lesquels elle est exportée.

Le projet de Loi FOREST assigne des obligations d'application à de multiples agences fédérales, dont les Douanes américaines et le CBP, ainsi que les Ministères de l'agriculture, de l'intérieur et de la justice. En outre, le Service américain d'inspection sanitaire animale et végétale, en collaboration avec d'autres agences fédérales, mènera des audits aléatoires de déclarations remplies par les importateurs et les partagera avec d'autres agences fédérales pour assurer une application efficace. Dans le cadre de ce projet de loi, le CBP mettra en place des mécanismes

d'application de la loi dans les 180 jours après sa promulgation et prévoira un processus de réception de renseignements fournis par le grand public se rapportant à de potentielles infractions.

Les dispositions d'application prévues par le projet de Loi sur l'environnement du R.-U. seront élaborées à travers une réglementation appliquée par le Secrétaire d'État. Cette réglementation pourra inclure des orientations sur la manière dont les autorités d'application exerceront leurs pouvoirs (par ex., inspection, examen, fouille et saisie) ainsi que des exigences de conserver des pièces justificatives.

## Calendrier d'adoption

À la différence du Projet de loi sur l'environnement du R.-U., qui est devenu loi en novembre 2021, et à la Réglementation proposée, que la Commission espère être adoptée d'ici à 2023, le doute plane sur la probabilité que le Projet de loi FOREST soit adopté et sur son calendrier. Les promoteurs du projet de loi sont résolus à le mettre à l'ordre du jour, mais il est peu probable qu'il soit soumis au vote en 2022. En outre, l'environnement politique et les mesures climatiques pourraient évoluer de manière spectaculaire aux États-Unis en 2023. En 2022, tandis que le Projet de loi FOREST et la Réglementation proposée continueront d'être élaborés, il importera de suivre l'élaboration d'une législation secondaire au R.-U. destinée à faire appliquer les obligations de diligence raisonnée de la Loi sur l'environnement.

## Conclusion

Cet article se contente de survoler les similarités et différences entre les mesures prises aux É.-U., dans l'UE et au R.-U. Cela dit, les entreprises qui s'intéressent aux potentielles implications, en termes de conformité, pour leur chaîne d'approvisionnement tireraient profit d'une lecture plus attentive de chaque mesure et d'une analyse de la manière dont ces mesures pourraient impacter leur chaîne d'approvisionnement. En effet, il est probable que chacune de ces trois mesures augmentera de manière significative les coûts pour les producteurs et/ou acheteurs des matières premières et produits couverts, au point de les empêcher d'accéder au marché dans certains cas. Si la Réglementation proposée de la Commission semble être la plus restrictive des trois mesures, au moins pour le moment, il est probable que les mesures de l'UE et des É.-U. fassent l'objet de modifications majeures, tandis que les règles d'application au R.-U. restent à venir. Il est par ailleurs quasiment certain que ces trois juridictions ne seront pas les seules à adopter des mesures la lutte contre la déforestation. Les firmes qui ont une activité dans l'une ou plusieurs de ces juridictions et risquent d'être touchées devront suivre étroitement le développement de ces mesures, examiner leur chaîne d'approvisionnement et commencer à évaluer leurs options s'agissant d'atténuer les potentiels risques et de tirer parti des opportunités.

Cet article de la revue juridique en ligne *LexBlog.com* (publié le 21 janvier 2022) est reproduit ici dans sa version non revue et avec le consentement de ses auteurs, car il devrait intéresser les membres de l'OIBT, en particulier les membres producteurs dont le commerce des produits forestiers tropicaux pourrait être touché par ces politiques en évolution.

L'article originel est consultable sur: [www.lexblog.com/2022/01/21/comparing-recent-deforestation-measures-of-the-united-states-european-union-and-united-kingdom](http://www.lexblog.com/2022/01/21/comparing-recent-deforestation-measures-of-the-united-states-european-union-and-united-kingdom)

# Ce dont est capable une centaine de femmes

**Une activité de l'OIBT a aidé deux groupes de femmes à créer de nouvelles ressources forestières au Togo**

par **Cécile Bibiane Ndjebet**

Fondatrice et présidente du Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF)  
(cecilendjebet28@gmail.com)



**Nouvelle ressource:** Des responsables de l'ODEF et des riveraines inspectent des tecks récemment plantés sur 12 hectares de terres anciennement dégradées près du village de Pagala-Gare, dans le département de Blitta, au Togo. PHOTO: Abalo Kpacha

Avec l'appui d'une initiative de l'OIBT, une centaine de femmes de deux groupes implantés localement dans les départements de Blitta et des Lacs au Togo ont produit plus de 30 000 plants d'essences forestières en l'espace de 12 mois, qui leur ont servi à restaurer 20 hectares de terres dégradées. Elles ont ainsi créé 8 hectares de plantations arboricoles et 12 hectares d'agriforêts (7 hectares d'arbres en association avec du maïs, et 5 hectares d'arbres avec du soja). Elles tirent d'ores et déjà de ces agriforêts des revenus financiers appréciables, tandis que la plantation aidera à satisfaire les besoins locaux en bois de feu et bois d'œuvre.

«Ce projet nous a permis de renforcer nos capacités techniques et matérielles», a dit Mme Béatrice Sandji, la présidente du groupe de femmes NOVISSI. «Nous sommes fières d'avoir aujourd'hui ces plantations arboricoles, et la vente de maïs et de soja nous a aussi rapporté d'importantes sommes d'argent. Nous avons par ailleurs stocké de grandes quantités de notre production pour nourrir nos familles.»

Cette initiative a suscité un grand intérêt chez les femmes d'autres localités et au sein des autorités traditionnelles locales et administrations sectorielles.

«C'est une contribution très importante à la restauration des paysages de notre pays; cela aidera également à réduire la pression sur les ressources forestières», a observé Pyoabalo Alaba, le Directeur général de l'Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF).

Le succès de ce projet de l'OIBT montre ce que l'on peut accomplir avec un appui financier relativement modeste.

Les deux groupes de femmes n'ont pas l'intention de se limiter à leurs réalisations actuelles. Elles voudraient en effet doubler la surface restaurée et prendre la tête de la production et de la vente de plants d'arbres au Togo.

Dans cette optique, les deux groupes ont sollicité une aide supplémentaire de la part de l'OIBT pour leur permettre de:

- poursuivre le suivi, le repiquage, l'entretien, la surveillance et la protection des plants au cours des deux prochaines années pour assurer un taux élevé de survie;
- reproduire l'activité dans d'autres départements afin d'accroître considérablement le nombre de femmes produisant des plants pour la vente et le reboisement et d'aider à augmenter le couvert forestier et créer des ressources durables en bois de feu; et
- développer d'autres activités génératrices de revenus dans la zone d'influence originelle de l'initiative afin de diversifier les sources de revenus des femmes, augmenter ainsi leur autonomie financière et la sécurité alimentaire de leur communauté et, ce faisant, réduire la pression sur les forêts dans ce secteur.

«Voir ce qu'une centaine de femmes est capable d'accomplir en un an est une source d'inspiration», a dit la Directrice exécutive de l'OIBT, Sheam Satkuru. «Imaginez alors de quoi sont capables un millier, dix milliers ou un million de femmes.»

Cette initiative de l'OIBT a été rendue possible grâce à un financement de la Soka Gakkai.

# Rapport de bourse

**Tôt ou tard, les rêves deviennent réalité!**

par Bayron  
Alexander Ruiz

(toxbombaso@yahoo.es)



**Riche en carbone:** Des ouvriers de terrain prélèvent des échantillons de sol dans une plantation multispécifique de melina, à Santiago Ixcuintla, Nayarit, au Mexique, pour les analyser dans le cadre de la thèse de doctorat de l'auteur. Photo: B. A Ruiz

Je suis un ingénieur agroforestier natif de Colombie. J'ai obtenu ma licence à l'Université technologique de Chocó Diego Luis Córdoba (UTCH) en Colombie, puis mon master scientifique en produits forestiers et mon doctorat en biosystématique, écologie et gestion des ressources naturelles et agricoles à l'Université de Guadalajara au Mexique.

En milieu d'année 2008, j'ai entendu parler du Programme de bourses de l'OIBT par l'intermédiaire de Ditter Horacio Mosquera Andrade (aujourd'hui décédé), qui était à l'époque mon professeur et mentor à l'UTCH. Dix ans plus tard (en 2018), j'ai rejoint le groupe restreint – mais grandissant – de lauréats d'une bourse de l'OIBT, ce qui a été un moment extrêmement important dans ma vie professionnelle et m'a aidé à financer une partie de mes études doctorales.

J'ai commencé mon master en 2014 pour, finalement, obtenir mon doctorat en 2021. Mes études étaient axées sur les plantations commerciales de teck (*Tectona grandis*) et de melina (*Gmelina arborea*) au Mexique et leurs contributions à la réduction du dioxyde de carbone dans l'atmosphère, et ainsi à l'atténuation du changement climatique. Introduites au Mexique, ces deux essences y ont une grande valeur commerciale.

J'ai mis à profit ma bourse de l'OIBT pour mener deux activités de terrain: l'échantillonnage de biomasse et de sol à diverses profondeurs, ce qui m'a permis de calculer le volume de carbone capté dans les plantations objet de mon étude; et l'échantillonnage de grumes de melina pour évaluer leurs propriétés physiques et mécaniques, et donc la possibilité de les utiliser dans l'industrie forestière. Ces travaux de terrain comportaient également des travaux en laboratoire pour évaluer, entre autres choses, la concentration de macro- et micronutriments et de carbone dans la biomasse et les sols.

Ces travaux de terrain m'ont aidé à renforcer et à enrichir ma thèse de doctorat «Dynamique du carbone et caractérisation technologique du melina (*Gmelina arborea*) établies dans deux modèles de production forestière», qui a été publiée en juin 2021<sup>1</sup>.



**Masse racinaire:** Un échantillonnage mécanisé de biomasse racinaire dans une plantation monospécifique de melina, à Santiago Ixcuintla, Nayarit, au Mexique. Photo: B. A Ruiz

Mener ma thèse de doctorat a été pour moi une expérience incroyable. Elle m'a permis de déterminer en termes généraux pourquoi *G. arborea* tendait à produire davantage de biomasse et à stocker plus de carbone et de nutriments dans les régimes de production forestière multispécifiques que dans les peuplements monospécifiques, et ce quelle que soit la densité d'arbres par unité de surface. En outre, j'ai mis au point des modèles allométriques de haute précision qui peuvent servir à projeter la biomasse des essences au moyen de méthodes indirectes.

J'ai eu l'occasion de travailler avec une équipe qui m'a apporté son aide dans l'échantillonnage des plantations, y compris sur le plan de la configuration et du mesurage de la biomasse et des sols à l'aide de méthodes manuelles et mécaniques à différentes profondeurs. Ce processus m'a servi à montrer que certaines essences forestières majeures contribuaient davantage à atténuer le changement climatique lorsqu'elles interagissaient avec le laurier (*Cordia alliodora*) ou le guayaquil (*Pseudomaneba guachapele*) que lorsqu'elles étaient plantées en monoculture. Cette constatation a été une bonne nouvelle, car le propriétaire

<sup>1</sup> [www.riudg.udg.mx/handle/20.500.12104/84584](http://www.riudg.udg.mx/handle/20.500.12104/84584)



**Des questions de poids:** L'auteur (second à g.) et d'autres chercheurs procèdent à un échantillonnage manuel de la biomasse dans une plantation multisécifique associant melina, laurier et guayaquil, à Santiago Ixcuintla, Nayarit, au Mexique. Photo: B. A Ruiz

de la plantation et son équipe pensaient que les plantations ne servaient qu'à produire du bois d'œuvre et que leurs avantages environnementaux n'avaient probablement qu'une valeur économique minime.

J'ai publié deux articles dans des revues scientifiques – Ruiz-Blandon *et al.* (2020) et Ruiz-Blandon *et al.* (2021) – en collaboration avec le directeur du projet (Eduardo Salcedo Pérez) et mes conseillers (Efrén Hernández Álvarez, Ramón Rodríguez Macías, Agustín Merino García et Julio Campo Alves).

L'appui financier de l'OIBT et de l'Université de Guadalajara m'a permis d'effectuer un stage de recherche d'un mois en 2019 à l'Université polytechnique de Madrid, en Espagne, sous la coordination d'Ignacio Bobadilla Maldonado. Ce stage portait sur la caractérisation des propriétés physiques et mécaniques du bois de *G. arborea* dans les plantations étudiées et leurs implications forestières.

La pandémie de Covid-19 a retardé d'un an l'achèvement de mon doctorat, que j'ai finalement obtenu en milieu d'année 2021; mieux vaut tard que jamais. Plusieurs opportunités se sont ensuite offertes à moi, dont la possibilité de devenir un évaluateur de projets agricoles et environnementaux à fort impact en Colombie. J'ai également mené un examen par les pairs de plusieurs articles soumis à des revues scientifiques nationales et internationales.

Les rêves se réalisent vraiment, il faut juste les poursuivre et patience et discipline sont les clés du succès. Mes attentes à court, moyen et long terme consistent à suivre un programme de recherche post-doctoral, à devenir membre du Système national mexicain des chercheurs (*Sistema Nacional de Investigadores*) fondé par le Conseil national des sciences et technologies, et à rejoindre le personnel enseignant de l'Université de Guadalajara en qualité de professeur à mi-temps. Cela assurera un avenir meilleur à ma famille et moi-même.

## Remerciements

J'aimerais tout particulièrement remercier ma fille, Marilyn Zuleth Ruiz Guzmán, et mon fils, Lovren Aleksander Ruiz Guzmán (Repose en paix). J'aimerais également remercier le Conseil national des sciences et de la technologie de m'avoir octroyé les bourses qui m'ont permis d'obtenir mon master et mon doctorat au Mexique; l'OIBT pour m'avoir attribué une bourse; et l'Université de Guadalajara pour avoir facilité ma formation postdoctorale. Je remercie par ailleurs l'ensemble des institutions, collègues et autres collaborateurs qui ont rendu mes travaux possibles.

## Bibliographie

Ruiz-Blandon, B.A. 2021. Dinámica del carbono y caracterización tecnológica de melina (*Gmelina arborea*) establecida en dos modelos de producción forestal. Thèse de doctorat. Université de Guadalajara, Mexique. 94 p.

Ruiz-Blandon, B.A., Hernández- Álvarez, E., Rodríguez-Macias, R. & Salcedo-Pérez, E. 2020. Valoración dasométrica y producción de biomasa en *Gmelina arborea* Roxb. ex Sm. Establecida en plantaciones puras y mixtas. *Revista mexicana de Ciencias Forestales* 11(59) : 94-117.

Ruiz-Blandon, B.A., Salcedo-Pérez, E., Rodríguez-Macias, R., Hernández- Álvarez, E., Campo, J. & Merino, A. 2021. Growth, biomass, carbon and nutrient pools in *Gmelina arborea* Established in pure and mixed forest stand production systems In Mexico. *New Forests* 1-23.

# Tendances du marché

**Pendant que les transporteurs maritimes font du profit, nombre de petites et moyennes entreprises s'effondrent en raison de la pénurie de conteneurs**

par Mike Adams

Consultant (mis@itto.int)



**Mer agitée, pour certains:** Un navire pétrolier en pleine mer pendant une tempête. Photo: ksamurkas\_POND5

Les chiffres du commerce 2021 publiés à la mi-février offrent l'opportunité d'évaluer dans quelle mesure on s'est remis des effets de la pandémie de Covid-19. Dans l'ensemble, l'orientation du commerce de produits bois tropicaux est restée sensiblement identique à celle d'avant la pandémie. Toutefois, ce qui a changé c'est le flux de produits bois à destination des marchés occidentaux, en particulier les États-Unis d'Amérique (É.-U.), – depuis la Chine, mais cela n'est pas dû à la pandémie, mais plutôt aux droits d'importation élevés sur les produits chinois.

La difficulté capitale en 2020, 2021 et au début de 2022 a été la hausse radicale des coûts du transport maritime, qui continue d'avoir des effets délétères sur le commerce. L'Association indonésienne de la filière du meuble et de l'artisanat (HIMKI) a ainsi indiqué que le coût élevé du transport en conteneurs avait atteint un stade critique pour les exportateurs de meubles, au point de précipiter de nombreuses petites et moyennes entreprises dans la faillite. L'HIMKI estime qu'environ 25 pour cent de ses 2 500 entreprises membres ont déclaré faillite (on examinera les coûts des conteneurs plus loin).

Si la Chine et le Viet Nam demeurent de grands importateurs de grumes tropicales, leurs importations de sciages tropicaux sont toutefois aussi en hausse. Le Japon n'absorbe plus d'importants volumes de grumes tropicales et même sa position prééminente d'importateur de contreplaqués tropicaux s'est affaiblie.

Les pays membres de l'Union européenne (UE), de même que le Royaume-Uni (R.-U.), sont d'importants importateurs de sciages, contreplaqués, placages et d'une vaste gamme de produits transformés, en particulier des meubles en bois, en provenance de Chine et du Viet Nam pour la majeure partie. De manière générale, les É.-U. importent relativement peu de contreplaqués depuis les pays tropicaux, mais leurs volumes ont toutefois nettement augmenté en 2021. Si les importations de sciages tropicaux à destination des É.-U. sont nettement en deçà de celles de l'UE, elles demeurent néanmoins importantes pour certains exportateurs de sciages tropicaux.

L'analyse des tendances des importations qui suit repose sur des informations fournies dans de récents numéros du Rapport de l'OIBT sur le marché des bois tropicaux (ITTO *Tropical Timber Market report*).

## Union européenne

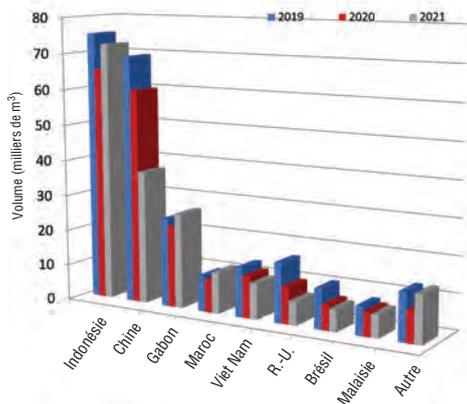
Bien que, à la mi-février, les chiffres du commerce de l'UE n'étaient disponibles que pour les premiers dix mois de 2021, ils sont suffisants pour avoir une bonne idée des tendances sous-jacentes comparées aux années précédentes.

Le chiffre des importations de l'UE-27 se rapportant à l'ensemble des produits bois, y compris les meubles, au cours des dix premiers mois de 2021 a été de 40 pour cent plus élevé qu'à la même période en 2020. La valeur des importations y était en hausse de 23 pour cent pour tous les produits bois tropicaux et de 44 pour cent pour ceux de régions hors tropiques. Chez ces dernières, les importations étaient en hausse de 39 pour cent depuis la Chine, de 68 pour cent depuis la Fédération de Russie, de 70 pour cent depuis le Belarus et de 58 pour cent depuis l'Ukraine.

Cette hausse de 40 pour cent du chiffre des importations tropicales de l'UE-27 au cours des dix premiers mois de 2021 n'a pas eu son pendant dans une hausse équivalente des volumes importés. En effet, le volume expédié depuis des pays tropicaux du cours de cette période était de 1,46 million de tonnes, soit seulement 6 pour cent de plus qu'en janvier-octobre de 2020, mais toujours 7 pour cent de moins comparé à la même période en 2019.

Une grande partie de cette progression du chiffre des importations tropicales s'explique par la hausse significative des prix au débarquement, en partie dû à la hausse des tarifs du fret, qui ont atteint des niveaux inédits. La hausse des prix FOB des produits bois tropicaux en 2021 est également due à l'augmentation marquée de la demande mondiale en période de raréfaction de l'offre pour cause de pandémie et au fait que les producteurs tropicaux aient poursuivi leur activité dans des conditions extrêmement difficiles. Cela, en retour, a encouragé les importateurs de l'UE-27 à acheter de plus grandes quantités auprès de fournisseurs plus accessibles dans le «voisinage» européen, accentuant d'autant la perte de part du marché pour les fournisseurs tropicaux du marché de l'UE.

**Figure 1: Importations de contreplaqués tropicaux dans l'UE-27 par pays fournisseur, janvier-octobre, 2019-2021**



Source: Analyse de données d'Eurostat par le SIM-OIBT

### Importations de grumes tropicales

Au cours des dix premiers mois de 2021, le chiffre des importations de grumes tropicales dans l'UE-27 était en hausse de 30 pour cent, comparé à la même période en 2020, et de 3 pour cent supérieur à celui de janvier-octobre 2019. Le volume des importations (85 000 m<sup>3</sup>) était de 19 pour cent plus élevé qu'à la même période en 2020, mais de 6 pour cent inférieur à 2019, d'une année sur l'autre.

Les 37 700 m<sup>3</sup> importés du Congo, aujourd'hui le plus grand fournisseur de grumes tropicales de l'UE, étaient de 37 pour cent supérieurs en janvier-octobre 2021 qu'en 2020, en année glissante, et de 23 pour cent plus élevés à la même période en 2019. Sur les dix premiers mois de 2021, les importations originaires de tous les autres grands pays fournisseurs – République centrafricaine (15 400 m<sup>3</sup>), Cameroun (12 200 m<sup>3</sup>), République démocratique du Congo (7 200 m<sup>3</sup>) et Libéria (6 000 m<sup>3</sup>) – ont toutes été plus élevées qu'à la même période en 2020, mais en deçà du niveau de janvier-octobre 2019 (à savoir avant la pandémie).

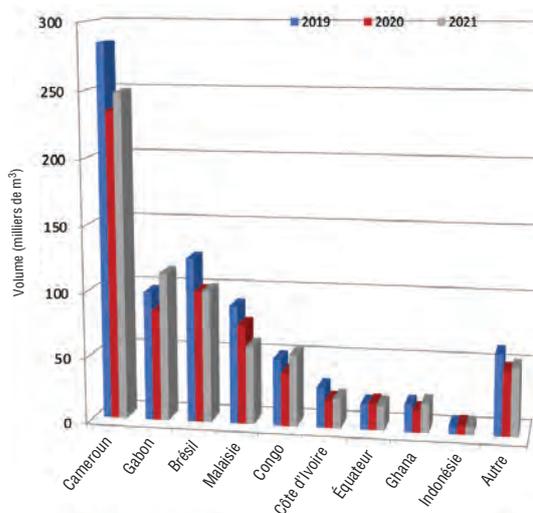
### Importations de contreplaqués et sciages tropicaux

Le chiffre des importations de contreplaqués tropicaux dans l'UE-27 a été de 11 pour cent supérieur au cours des dix premiers mois de 2021, comparé à la période équivalente en 2020, mais en recul de 8 pour cent de janvier à octobre 2019. Au cours des dix premiers mois de 2021, leur volume d'importation (190 300 m<sup>3</sup>) était de 6 pour cent en baisse comparé à la période équivalente en 2020 et de 22 pour cent inférieur, comparé en 2019, en année glissante.

Les contreplaqués en feuillus tropicaux importés depuis l'Indonésie, son plus grand fournisseur, par l'UE-27 ont atteint 72 500 m<sup>3</sup> sur les dix premiers mois de 2021, soit 11 pour cent de plus qu'à la même période en 2020, mais un volume qui reste de 4 pour cent inférieur à celui de 2019, en année glissante.

Le volume de contreplaqués à face de feuillus tropicaux qu'importe l'UE-27 depuis la Chine s'est élevé à 37 300 m<sup>3</sup> durant les dix premiers mois de 2021, 38 pour cent de moins qu'à la même période en 2020 et 46 pour cent de moins comparé à 2019, en année glissante. Les volumes de contreplaqués en feuillus tropicaux importés du Brésil, de la Malaisie et du Viet Nam ont tous continué de décrocher au cours des dix premiers mois de 2021 (figure 1).

**Figure 2: Importations de sciages tropicaux dans l'UE-27 par pays fournisseur, janvier-octobre, 2019-2021**



Source: Analyse de données d'Eurostat par le SIM-OIBT

Le chiffre des importations de sciages tropicaux de l'UE-27 était en hausse de 10 pour cent au cours des dix premiers mois de 2021 comparé à la même période en 2020, mais en baisse de 7 pour cent comparé en 2019, en année glissante. Le volume importé de 700 300 m<sup>3</sup> en janvier-octobre 2021 était de 8 pour cent supérieur à celui de la même période en 2020, mais toujours inférieur de 11 pour cent comparé à 2019, en année glissante. Chez la plupart des grands pays exportateurs (les exceptions étant le Congo, le Gabon et le Ghana), les importations de sciages dans l'UE ont sensiblement augmenté en 2021 comparé à 2020, sans pour autant excéder les volumes atteints en 2019, avant la pandémie (figure 2).

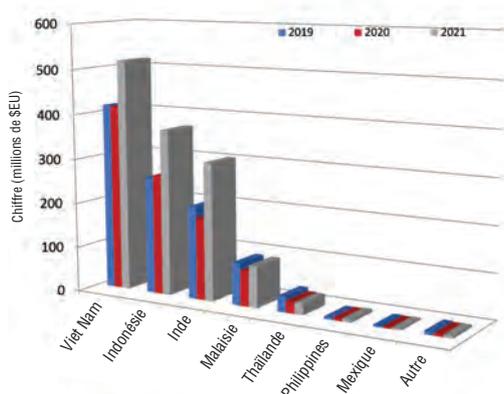
### Les meubles en bois font grimper le chiffre des importations de l'UE-27

Le chiffre des importations de bois tropicaux et meubles en bois vers toutes les plus grandes destinations de l'UE-27 a affiché une nette hausse durant les dix premiers mois de 2021 comparé à la même période en 2020. Sur les plus grands marchés, seule l'Italie a vu son chiffre d'importation baisser au cours des dix premiers mois de 2021 par rapport à la même période en 2019.

Sur la période janvier-octobre 2021, le chiffre des importations de meubles en bois dans l'UE-27 en provenance de pays tropicaux était de 35 pour cent supérieur à celui de la même période en 2020 et de 29 pour cent plus haut que durant les dix premiers mois de 2019. Chez le trio de tête des pays fournisseurs tropicaux, l'Inde, l'Indonésie et le Viet Nam, les importations ont été sensiblement plus élevées durant les dix premiers mois de 2021 qu'au cours de la période équivalente en 2020. Les importations de meubles en bois dans l'UE-27 depuis la Malaisie se sont montrées robustes durant la première moitié de 2021, avant de ralentir de façon marquée par la suite. Au cours des dix premiers mois de 2021, le chiffre des importations depuis la Thaïlande s'est élevé à 25 millions \$EU, 3 pour cent de moins qu'à la même période en 2020 et en baisse de 27 pour cent comparé à janvier-octobre 2019 (figure 3).

Les importations par le R.-U. de bois et meubles tropicaux ont évolué en dents de scie, phénomène constaté dans l'économie au sens large. Au cours des 12 mois qui ont précédé décembre 2021, elles se sont chiffrées à 1,31 milliard \$EU au total,

**Figure 3: Importations de meubles en bois tropicaux dans l'UE-27 par pays fournisseur, janvier-octobre, 2019-2021**



Source: Analyse de données d'Eurostat par le SIM-OIBT

27 pour cent de plus qu'en 2020. Cette hausse fait suite à un recul de 21 pour cent en 2020 comparé à 2019, lorsque l'offre et la demande avaient gravement souffert de la pandémie.

Bien que le chiffre des importations de bois et meubles tropicaux par le R.-U. ait progressé en 2021, il ne s'agit toutefois que d'une hausse infime comparé à 2019 (1,30 milliard \$EU) et négligeable au regard du chiffre moyen annuel enregistré au cours des dix dernières années. En outre, la part de marché des bois et meubles tropicaux au R.-U. a accusé un recul généralisé durant la pandémie.

## Les importations des États-Unis ont progressé en 2021

Le volume de sciages de feuillus tropicaux importé par les É.-U. a augmenté de 25 pour cent en 2021 comparé à 2020, mais était de 18 pour cent en deçà de celui de 2019 (tableau 1), selon les chiffres annuels publiés par le Département américain de l'agriculture et l'Office américain du recensement. Les chiffres affichent également des gains substantiels en 2021 pour plusieurs catégories de feuillus. Par exemple, le volume des importations américaines de contreplaqués de feuillus a progressé de 32 pour cent, et de 35 pour cent pour les parquets en feuillus (tableau 2), de 64 pour cent pour les panneaux de parquet assemblés, de 27 pour cent (à près de 24 milliards \$EU) pour les meubles en bois et de 14,6 pour cent pour les placards. En revanche, les importations de placages de feuillus tropicaux ont chuté de 1 pour cent.

### Importations de sciages de feuillus tropicaux

Le chiffre des importations américaines de sciages de feuillus tropicaux a progressé de 21 pour cent en 2021, en année glissante, ce qui reste toutefois nettement en deçà de la valeur enregistrée en 2019. Le chiffre des importations américaines a augmenté de 36 pour cent pour le sapelli en 2021 et plus que doublé pour l'acajou et le padauk. Par contre, les importations ont reculé de 27 pour cent pour le balsa et de 24 pour cent pour l'iroko. Les importations américaines de jatoba, l'essence de feuillu tropical de loin la plus importée l'année dernière, ont progressé de 77 pour cent en 2021. En seconde place vient l'ipé, bien que son chiffre d'importation ait chuté de 6 pour cent en 2021 comparé à 2020.

**Tableau 1: Volume des importations américaines de sciages de feuillus tropicaux par pays exportateur, 2019-2021**

Pays	2019	2020	2021
	Milliers de m <sup>3</sup>		
Équateur	41,7	13,4	9,86
Brésil	57,9	55,1	107
Cameroun	28,6	17,1	19,05
Malaisie	31,1	18,0	17,1
Congo	13,9	11,4	13,7
Pérou	0,875	0,615	0,66
Indonésie	21,3	17,1	6,44
Ghana	7,83	6,765	6,44
Côte d'Ivoire	1,73	2,92	2,87
Autre	39,0	18,8	18,7
<b>Total</b>	<b>244</b>	<b>161</b>	<b>201</b>

Source: Analyse de données d'Eurostat par le SIM-OIBT.

### Les importations de contreplaqués de feuillus s'envolent

Les importations américaines de contreplaqués en provenance d'Indonésie ont augmenté de 49 pour cent en 2021, en année glissante, pour hisser ce pays en tête des fournisseurs de ce produit aux É.-U. Les importations depuis le Viet Nam (deuxième plus grand fournisseur) étaient également en hausse en 2021, de 30 pour cent. Les importations américaines de contreplaqués de feuillus ont progressé en volume de plus de 10 pour cent depuis les principaux pays fournisseurs excepté la Chine, qui a reculé de 1 pour cent. Dans l'ensemble, ces importations ont augmenté en 2021 de 32 pour cent comparé à 2020 et de 41 pour cent par rapport à 2019.

**Tableau 2: Importations américaines de contreplaqués de feuillus, 2019-2021**

Pays	2019	2020	2021
	Milliers de m <sup>3</sup>		
Chine	161	105	103
Fédération de Russie	427	442	559
Indonésie	442	601	894
Malaisie	127	138	153
Cambodge	111	107	155
Viet Nam	544	638	826
Équateur	84,6	115	140
Autre	567	476	636
<b>Total</b>	<b>2462</b>	<b>2620</b>	<b>3467</b>

Source: Analyse de données d'Eurostat par le SIM-OIBT

## Les importations américaines de meubles en bois bondissent

Les États-Unis ont importé des meubles en bois pour près de 24 milliards \$EU en 2021, une moyenne d'un peu moins de 2 milliards \$EU par mois, soit 27 pour cent de plus qu'en 2020 et 28 pour cent de plus qu'en 2019. Les importations depuis le Viet Nam, premier partenaire commercial des États-Unis, ont augmenté de 23 pour cent, tandis que celles en provenance du Mexique et de l'Inde progressaient toutes deux de plus de 60 pour cent. Les importations opérées auprès de chaque grand partenaire commercial ont augmenté de plus de 10 pour cent en 2021, à l'exception de la Malaisie, pays depuis lequel les importations n'ont augmenté que de 2 pour cent.

## Hausse des importations chinoises de grumes en 2021

Selon les Douanes chinoises, la Chine a importé 63,6 millions de m<sup>3</sup> de grumes en 2021, 6 pour cent de plus qu'en 2020. Ses importations de grumes de feuillus, qui constituent 22 pour cent de ses importations totales de grumes, ont progressé de 6 pour cent en 2021. Le prix moyen des grumes de feuillus importées en Chine en 2021 se situait à 271 \$EU (CIF) le m<sup>3</sup>, soit une hausse de 17 pour cent comparé à 2020.

En 2021, la Chine a importé 5,42 millions de m<sup>3</sup> de grumes tropicales (9 pour cent du volume total de grumes importé par ce pays) (tableau 3), pour un chiffre de 1,75 milliard \$EU; cela représente toutefois un recul de 2 pour cent en volume comparé à 2020, mais une hausse de 15 pour cent en chiffre.

**Tableau 3: Importations chinoises de grumes en 2021, et évolution à partir de 2020**

Importations de grumes	2021 (millions de m <sup>3</sup> )	Évolution de 2020 à 2021 (%)
Conifères	49,9	7
Tous feuillus	13,7	6
Dont tropical	5,42	-2
<b>Total</b>	<b>63,6</b>	<b>6</b>

Source des données: Douanes chinoises.

## Les importations vietnamiennes de bois

En 2021, le pin représentait 21 pour cent des importations totales de grumes et sciages du Viet Nam, à raison d'un volume de 1,31 million de m<sup>3</sup> et d'un chiffre de 325 millions \$EU; cela représente une hausse de 34 pour cent en volume et de 54 pour cent en valeur comparé à 2020. Les importations de grumes de chêne se sont élevées à 301 000 m<sup>3</sup> en 2021 pour un chiffre de 170 millions \$EU, soit une hausse de 1,6 pour cent en volume et de 21 pour cent en valeur. Le Viet Nam a importé 258 000 m<sup>3</sup> de grumes d'eucalyptus pour un montant de 55,7 millions \$EU en 2021, soit 19 pour cent de plus en volume et 25 pour cent en valeur par rapport à 2020.

Les volumes importés ont tous progressé comparé à 2020 pour les essences suivantes: padouk (hausse de 270 pour cent); peuplier (+29 pour cent); teck (+60 pour cent); hénéa (+129 pour cent); pyinkado (+60 pour cent); et pecan (+270 pour cent). En revanche, les importations de frêne ont diminué de 4 pour cent en volume en 2021 et de 10 pour cent en chiffre. Les volumes importés ont également reculé pour le peuplier, le tali, le douss sapélé, l'épicéa, le noyer et le mukulungu.

En 2021, la Chine a été le premier fournisseur du Viet Nam en bois brut, affichant une hausse de 29 pour cent en volume et de 32 pour cent en chiffre comparé à 2020. L'UE arrive en seconde place, avec 800 000 m<sup>3</sup>, une hausse de 3,5 pour cent en volume et de 18 pour cent en chiffre comparé à 2020, ce qui représente 12,6 pour cent des importations totales. Par contre, les importations ont chuté en provenance des États-Unis, de 20 pour cent en volume et de 7 pour cent en chiffre, en année glissante. Les autres pays depuis lesquels les volumes d'importation ont accusé un recul en 2021 sont le Cameroun, la Malaisie, le Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Fédération de Russie et la Thaïlande.

## L'offre en conteneurs: un problème mondial qui entrave le redressement

Le coût du transport maritime s'est envolé durant la pandémie. Fin 2021, expédier un conteneur de 40 pieds depuis l'Asie jusqu'à la côte ouest des États-Unis coûtait 26 000 \$EU, soit le triple du tarif pratiqué à la même époque en 2020. Cet essor des tarifs du fret est en grande partie la conséquence d'une discordance entre l'essor de la demande et la capacité réduite de l'offre, à laquelle s'ajoutent les pénuries de main-d'œuvre et la poursuite intermittente des restrictions dues à la pandémie, ce qui perturbe les opérations des ports et du transport.

La fermeture temporaire des principaux ports chinois en 2021 a aggravé les maux de la logistique et de l'industrie du fret dans le monde. La fermeture partielle du port de Yantian à Shenzhen pendant trois semaines à la fin de mai et en juin suite à la résurgence de la Covid-19 dans la province de Guangdong n'a fait qu'envenimer la situation. D'autres perturbations ont suivi en août, lorsque la Chine a fermé un terminal essentiel à Ningbo-Zhoushan, le troisième port le plus actif au monde, après qu'un ouvrier du port a été testé positif à la Covid-19.

Le Rapport de l'OIBT sur le marché des bois tropicaux (TTMR), une réalisation du Service d'information sur le marché de l'OIBT, est publié en anglais toutes les deux semaines dans le but d'accroître la transparence sur les marchés internationaux des bois tropicaux. Il suit les tendances du marché et l'actualité du commerce à travers le monde, et donne les prix indicatifs de plus de 400 essences tropicales et de leurs produits à valeur ajoutée. Pour s'abonner (gratuitement), consulter: [www.ito.int/fr/market\\_information\\_service/registration](http://www.ito.int/fr/market_information_service/registration)

# Quoi de neuf sous les tropiques?

Préparé par  
Ken Sato

## **La Directrice exécutive de l'OIBT appelle à communiquer favorablement sur le bois**

La Directrice exécutive de l'OIBT, Sheam Satkuru, a suggéré que les organisations internationales, pouvoirs publics et autres acteurs diffusent de concert le message suivant lequel «prélever du bois en mode durable ce n'est pas de la déforestation» afin de contrecarrer les fausses idées qui circulent dans l'opinion sur le rôle du commerce du bois dans la déforestation tropicale. S'exprimant lors de la 29<sup>e</sup> session (en ligne) de la Commission forestière Asie-Pacifique, qui se tenait du 22 au 25 février derniers, M<sup>me</sup> Satkuru a observé que le secteur forestier tropical pouvait jouer un rôle important dans le redressement vert suite à la pandémie de Covid-19 et ne devait pas souffrir d'une incompréhension des causes de la déforestation tropicale.

«Nous savons que les principaux facteurs de la déforestation tropicale sont liés à l'expansion des terres agricoles, en particulier par les grandes entreprises de l'agrobusiness», a-t-elle dit. Il est donc essentiel que nous concentrions notre effort collectif à sensibiliser l'opinion au fait que prélever du bois en mode durable ce n'est pas de la déforestation, tout en promouvant les chaînes d'approvisionnement légales et durables du bois et en offrant des incitations en la matière.

Lire cette actualité de l'OIBT et d'autres sur: [www.itto.int/fr/news](http://www.itto.int/fr/news)

## **Certification régionale avalisée: une première au monde**

Pour la première fois au monde, un dispositif régional de certification a été avalisé par le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC). Ce dispositif régional, qui englobe des pays membres de l'OIBT tels le Cameroun, le Congo ou le Gabon, est le fruit de près de deux décennies de travaux qu'a accompagnés l'OIBT. Comme l'indique le site web du PEFC, l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT) a récemment mené des travaux sur le dispositif de certification de la région du bassin du Congo, la Certification forestière panafricaine (PAFC), en collaboration avec trois organisations d'échelon national – CFPA Cameroun, CFPA Congo et CFPA Gabon – et l'agroentreprise OLAM. La mise au point de ce nouveau dispositif de certification a été amorcée dans le cadre d'un projet régional de l'OIBT en trois phases sur la période de 2003 à 2016.

Lire cette actualité de l'OIBT et d'autres sur: [www.itto.int/fr/news](http://www.itto.int/fr/news)

## **Équateur: La Cour constitutionnelle statue en faveur de garanties plus fortes pour les communautés autochtones**

La Cour constitutionnelle équatorienne a statué que les projets pétroliers violaient le droit des communautés autochtones au consentement libre, préalable et éclairé et a appelé à des garanties plus fortes pour assurer leurs droits à prendre une décision sur les projets d'extraction dans leurs territoires, selon Kimberley Brown sur le site d'actualités *Mongabay*.

Les juges ont en effet statué que les communautés autochtones devaient non seulement être consultées au sujet des projets d'extraction prévus sur leur territoire ou à proximité, mais qu'elles devaient aussi donner leur consentement à ce type de projet. Cette décision aura des conséquences immédiates sur les projets d'extraction pétrolière et minière dans tout le pays puisque le consentement des communautés autochtones susceptibles d'être touchées par leurs activités devra désormais être sollicité.

Lire l'article de *Mongabay* sur: <https://news.mongabay.com/2022/02/ecuadors-top-court-rules-for-stronger-land-rights-for-indigenous-communities>

Lire la synthèse de la décision de la Cour (en espagnol) sur: [www.corteconstitucional.gob.ec/index.php/boletines-jurisprudenciales/2022-7/marzo-18](http://www.corteconstitucional.gob.ec/index.php/boletines-jurisprudenciales/2022-7/marzo-18)

## **Les pertes en carbone en forêt tropicale nettement plus élevées qu'estimé jusqu'ici, selon une étude**

Un article de Feng *et al.* publié en février dans *Nature Sustainability* suggère que les pertes en carbone des forêts tropicales pourraient avoir doublé au cours des dernières années, pour passer de 0,97 gigatonne par an entre 2001 et 2005 à 1,99 gigatonne par an sur la période 2015-2019. Il s'agit de chiffres plus élevés que d'autres estimations reposant sur des modèles «comptables» ayant recours à des données statistiques sur les utilisations des terres. Plus de 80 pour cent des pertes en carbone forestier sont dans une certaine mesure corrélées à la production à grande échelle de matières premières ou à la petite agriculture, en particulier en Afrique et en Asie du Sud-Est.

Lire l'article de Feng *et al.* sur: [www.nature.com/articles/s41893-022-00854-3](http://www.nature.com/articles/s41893-022-00854-3)

## **L'Amazonie proche du point de bascule?**

Une étude de Xu *et al.* publiée dans un récent numéro de *Environmental Research Letters* a exploité diverses séries de données afin d'examiner l'impact de la déforestation sur le cycle hydrologique en Amazonie. On est parti de l'hypothèse que l'Amazonie atteindrait un point de bascule faisant que la déforestation ralentirait le cycle hydrologique à un point tel que les écosystèmes forestiers tropicaux ne pourraient plus se maintenir, entraînant alors une évolution dramatique de l'écologie vers une végétation de type savane. Cette étude de Xu *et al.* montre que la réduction de l'évapotranspiration causée par 20 années de déforestation a exacerbé l'assèchement de l'atmosphère au-dessus des forêts et savanes de mousson d'Amazonie. La déforestation a également réduit le mélange descendant de l'apport en eau provenant de l'Atlantique tropical qui humidifie normalement les forêts amazoniennes. Les auteurs suggèrent que ce grave assèchement de l'atmosphère constaté en Amazonie du Sud et de l'Est ne pouvait pas être compensé par une offre enrichie en eau de l'océan Atlantique, «ce qui atteste d'une transition irréversible du cycle hydrologique amazonien exacerbé par la rapide déforestation». Ils ont émis l'hypothèse que la conservation et la restauration des forêts à grande échelle pourraient être l'ultime chance de maintenir le rôle que joue l'Amazonie dans le cycle planétaire du carbone et d'éviter une catastrophe environnementale à l'échelle du globe.

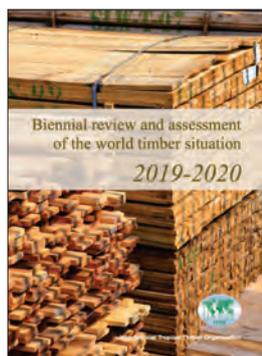
Une autre étude sur l'Amazonie, de Boulton *et al.*, publiée en mars dans *Nature Climate Change*, a exploité des images satellite pour quantifier les changements dans la résilience de la forêt, mesurés à l'aide de plusieurs indicateurs. Selon les auteurs, l'étude suggère que plus des trois quarts de la forêt humide amazonienne ont perdu de leur résilience depuis le début des années 2000, la diminution la plus rapide intervenant dans les régions avec moins de précipitations et les parties de la forêt humide plus proche d'activités humaines. Les auteurs expliquent que ce recul de la résilience risquait de provoquer un dépérissement élargi de la forêt, ce qui pourrait avoir de graves conséquences pour la biodiversité, le stockage du carbone et le changement climatique à l'échelle du globe.

Lire l'article de Xu *et al.* sur: <https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/ac4c1d/meta>

Lire l'article de Boulton *et al.* sur: [www.nature.com/articles/s41558-022-01287-8](http://www.nature.com/articles/s41558-022-01287-8)

# Parutions récentes

Préparé par  
Ken Sato



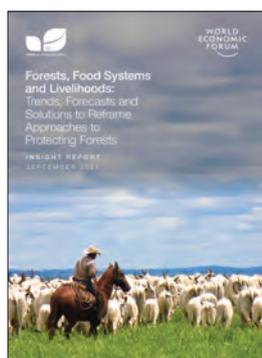
**OIBT 2021. Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois 2019-2020.**  
OIBT, Yokohama, Japon.

ISBN 978-4-86507-075-0

Disponible sur: [www.itto.itto/fr/annual\\_review](http://www.itto.itto.fr/annual_review)

Dans le document intitulé *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois 2019-2020*, l'OIBT rassemble les statistiques internationales les plus à jour et les plus fiables dont on dispose

sur la production et le commerce de bois dans le monde, l'accent étant mis sur les pays tropicaux. Il fournit également des informations sur les tendances dans le secteur des forêts, la gestion forestière et l'économie des pays membres de l'OIBT, ainsi qu'une analyse des conséquences de la pandémie de Covid-19 sur le secteur des bois tropicaux en 2020. La Revue biennale est basée sur les informations soumises par les pays membres de l'OIBT en réponse au Questionnaire commun sur les produits forestiers, complétée au besoin à partir d'autres sources. La Revue biennale est disponible en anglais, espagnol et français.



**Forum économique mondial 2021. Forests, food systems and livelihoods: trends, forecasts and solutions to reframe approaches to protecting forests.**

Forum économique mondial, Genève, Suisse.

Disponible en anglais sur: [www.tropicalforestalliance.org/assets/Uploads/WEF\\_Forests\\_Food\\_Systems\\_and\\_Livelihoods\\_2021.pdf](http://www.tropicalforestalliance.org/assets/Uploads/WEF_Forests_Food_Systems_and_Livelihoods_2021.pdf)

Ce rapport passe en revue les tendances mondiales et la dynamique de l'offre et de la demande concernant les produits de base obtenus en région tropicale, à savoir bœuf, cuir, huile de palme, soja, fibres ligneuses, café et cacao. Il adopte un angle élargi: en examinant les tendances mondiales et la dynamique de l'offre et de la demande en produits de base qui sont cause de déforestation, il exploite les données pour dresser un tableau détaillé des multiples objectifs concurrentiels dont fait l'objet un même paysage.



**Daemeter & Tropical Forest Alliance 2021. Decade of progress: reducing commodity driven deforestation in Indonesia and Malaysia.**

Disponible en anglais sur: [www.tropicalforestalliance.org/assets/Uploads/TFA\\_Design\\_210921-1.pdf](http://www.tropicalforestalliance.org/assets/Uploads/TFA_Design_210921-1.pdf)

Ce rapport examine les avancées notables réalisées par l'Indonésie et la Malaisie au cours de la décennie passée pour freiner la déforestation.

Basé sur des recherches menées de mai à décembre 2020, il donne des exemples d'interventions de type durable qui ont réduit la déforestation, en majeure partie grâce à des efforts de collaboration et des actions collectives, et en livre une analyse. En se fondant sur des interviews, enquêtes et une analyse élargie, les chercheurs ont établi que les actions menées par les pouvoirs publics des pays producteurs étaient un facteur capital de changement dans la mesure où elles fixent l'orientation de leur politique et agissent directement. Aux côtés des pouvoirs publics, le secteur privé et des organisations de la société civile (OSC) ont exploité le cadre politique pour obtenir des retombées sur le terrain. Ces acteurs ont tous trois fonctionné comme des moteurs primaires pour aller de l'avant. Les impacts des pouvoirs publics des pays consommateurs, du secteur financier et des tendances sur le marché des matières premières ont été des facteurs secondaires qui sont venus renforcer les changements amorcés par l'action des pouvoirs publics, du secteur privé et des OSC.



**Precious Forests Foundation 2021. Assessing the potential for the development of business in four non-timber forest products from the tropics.** Form International B.V., Hattem, Pays-Bas.

Disponible en anglais sur: <https://precious-forests.foundation/wp-content/uploads/Report-NTFP-study-for-PFF-November-2021-V4.pdf>

Ce rapport examine le potentiel économique de quatre produits

forestiers non ligneux (PFNL) – noix d'Afrique (*Coula edulis*) (Afrique de l'Ouest), aguaje (*Mauritia flexuosa*) (Amérique du Sud), gomme de dammar (espèces diverses) (Asie du Sud-Est) et mangue de brousse (*Irvingia gabonensis*, *I. tenuinucleata*) (Afrique centrale et de l'Ouest). Il explore dans quelle mesure ces PFNL pourraient servir à générer des flux de revenus complémentaires pour renforcer la viabilité économique de la gestion durable des forêts en région tropicale. Ce document s'inspire de la récente publication de Jürgen Blaser *et al.* (publié par l'OIBT et la *Precious Forests Foundation*, voir TFU 30/2) sur la gestion à objectifs multiples des PFNL et du bois d'œuvre, et il apporte des éclairages sur les divers aspects et les perspectives économiques des quatre PFNL recensés.

## Réunions de l'OIBT

**7 juin 2022 (à confirmer)**

**Atelier de l'ASEAN sur les incendies de forêt**

Jakarta (Indonésie)

Cette manifestation a pour but de partager les connaissances et pratiques utilisées pour concevoir et mettre en oeuvre des systèmes d'alerte précoce et de suivi, et aussi d'encourager la recherche et le renforcement des capacités en vue de prévenir les incendies de forêt en Asie du Sud-Est et de les combattre.

Info.: [www.itto.int/fr/events](http://www.itto.int/fr/events)

**21-23 juin 2022**

**Atelier de validation sur le bois d'agar**

Kuala Lumpur (Malaisie)

Info.: [www.itto.int/fr/events](http://www.itto.int/fr/events)

**5-8 septembre 2022**

**4<sup>e</sup> Conférence mondiale sur le teck: Marché mondial du teck - Défis et opportunités pour les marchés émergents et les économies en développement**

Accra (Ghana)

Cette Conférence, que l'OIBT coorganise, va se pencher sur les problématiques les plus cruciales auxquelles est confronté le secteur mondial du teck, dont la gestion durable des régimes des petits arboriculteurs de teck pour approvisionner les marchés en teck de haute qualité; l'amélioration des régimes et pratiques sylvicoles en place pour assurer une meilleure gestion des peuplements afin d'obtenir un bois de teck de qualité; les structures du marché et chaînes de valeur dans le commerce du bois de teck et leurs conséquences sur la rentabilité des investissements en matière de teck; et l'évaluation des investissements privés et publics dans le secteur du teck, et de leurs impacts sur la situation socioéconomique et les moyens d'existence en milieu rural. La conférence formulera des préconisations d'ordre stratégique, conceptuel et opérationnel afin d'accompagner le développement durable du secteur du teck.

Info.: [www.worldteckconference2020.com](http://www.worldteckconference2020.com)

**7-12 novembre 2022**

**58<sup>e</sup> session du Conseil international des bois tropicaux et sessions associées des Comités**

Yokohama (Japon)

Le Conseil international des bois tropicaux est l'organe directeur de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Il se réunit une fois par an pour discuter de questions liées présentant un intérêt pour les membres, dont celles se rapportant au commerce légal des bois tropicaux et à la gestion durable des forêts tropicales. Les sessions du Conseil sont ouvertes aux délégués officiels et aux observateurs accrédités.

Info.: [www.itto.int/fr/events](http://www.itto.int/fr/events)

## Autres réunions

**31 mai-2 juin 2022**

**Conflits socio-écologiques dans la gestion des forêts: Risques de (ne pas) s'adapter?**

Info.: <https://workshop.inrae.fr/iufro-risk-analysis-nancy>

**1-3 juin 2022**

**Forum biennal de l'ATIBT, Assemblée générale et 70<sup>e</sup> Anniversaire du Carrefour international du bois**

Nantes (France)

Info.: [www.timbershow.com](http://www.timbershow.com)

**26 juin-1<sup>er</sup> juillet 2022**

**Maladies des feuilles, des pousses, des tiges et de la rouille des arbres**

Durham (États-Unis)

Info.: [www.iufro.org/science/divisions/division-7/70000/70200/70200](http://www.iufro.org/science/divisions/division-7/70000/70200/70200)

**28-29 juin 2022**

**Foresterie environnementale 2022**

Rotorua (Nouvelle-Zélande)

Info.: <https://environmentalforestry.events>

**Troisième trimestre 2022 (dates à confirmer)**

**15<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (2<sup>e</sup> partie)**

Kunming (Chine)

Info.: [www.cbd.int/meetings/COP-15](http://www.cbd.int/meetings/COP-15)

**5-9 juillet 2022**

**19<sup>e</sup> réunion des Parties au Partenariat sur les forêts du bassin du Congo**

Libreville (Gabon) (en hybride)

Info.: <https://pfbc-cbfp.org/>

**17-20 juillet 2022**

**5<sup>e</sup> Congrès mondial agroforestier**

Québec (Canada)

Info.: [www.agroforestry2022.org](http://www.agroforestry2022.org)

**24-27 juillet 2022**

**19<sup>e</sup> Colloque sur l'analyse des systèmes dans les ressources forestières**

Estes park (États-Unis)

Info.: <https://sites.warnercnr.colostate.edu/ssaf2021>

**10-15 juillet 2022**

**65<sup>e</sup> Congrès international du Cercle scientifique des sciences et technologies du bois (SWST): Une perspective mondiale de l'usage actuel et futur des matériaux renouvelables**

Kingscliff (Australie)

Info.: [www.swst.org/wp/meeting/2022-international-convention-australia](http://www.swst.org/wp/meeting/2022-international-convention-australia)

**9-10 août 2022**

**Foresterie carbone 2022**

Rotorua (Nouvelle-Zélande)

Info.: <https://carbonforestry.events>

**12-16 septembre 2022**

**(à confirmer) ForestSAT 2022 : Voir la forêt et les arbres – Promouvoir l'application des technologies spatiales pour l'observation et l'analyses**

Cracovie (Pologne)

Info.: [www.forestsat.com](http://www.forestsat.com)

**5-7 septembre 2022**

**Économie et comptabilité forestières managériales comme base de prise de décision dans un monde en évolution**

Hambourg (Allemagne)

Info.: [www.iufro.org/science/divisions/division-4/40000/40500/activities](http://www.iufro.org/science/divisions/division-4/40000/40500/activities)

**6-9 septembre 2022**

**Conférence 2022 de toute la division 7 de l'IUFRO**

Lisbone (Portugal)

Info.: <https://iufro-lisbon2022.com>

**20-24 septembre 2022**

**Congrès 2022 de la Société savante des forestiers américains: Notre mosaïque de travail**

Baltimore, MD, (États-Unis)

Info.: [https://eforester.org/exhibitors/Sign\\_In.aspx?WebsiteKey=8890405e-f30d-4851-b359-59ab5be81977](https://eforester.org/exhibitors/Sign_In.aspx?WebsiteKey=8890405e-f30d-4851-b359-59ab5be81977)

**3-7 octobre 2022**

**26<sup>e</sup> session du Comité des forêts de la FAO (COFO-26)**

Rome (Italie)

Info.: [www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/committee-fo](http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/committee-fo)

**26-31 octobre 2022**

**IUFRO 3.08.00: Conférence internationale 2022 sur la foresterie de petite échelle: Avancées de la foresterie de petite échelle au-delà de la pandémie et du changement climatique planétaire**

Okinawa (Japon)

Info.: [www.iufro2022okinawa.org](http://www.iufro2022okinawa.org)

**14-25 novembre 2022**

**Dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties à la CITES**

Panama (Panama)

Info.: <https://cites.org/eng/cop19>

**7-18 novembre 2022**

**Conférence de l'ONU 2022 sur le changement climatique**

Sharm el-Sheikh, sud Sinaï (Égypte)

Info.: <https://unfccc.int/calendar/events-list>

**23-29 juin 2024**

**XXVI<sup>e</sup> Congrès mondial de l'IUFRO 2024**

Stockholm (Suède)

Info.: <https://iufro2024.com>

*Veillez noter que les réunions ci-dessus peuvent toutes être sujettes à modification de dates ou annulées en raison de la pandémie de COVID-19. Pour avoir les dernières informations, prière de se renseigner à l'adresse indiquée.*

Cette liste de réunions internationales est fournie par l'OIBT à titre de service public, mais l'Organisation ne saurait être tenue responsable de toute modification de date ou de lieu, ou autres erreurs.

